Original: anglais

Série de documents d'orientation de l'UNITAR pour mettre en œuvre un projet d'élaboration de Registre National des Rejets et des Transferts de Polluants (RRTP)

Mettre en œuvre un projet d'élaboration de RRTP national

Document d'orientation

Juillet 1997





Série de Documents d'Orientation de l'UNITAR pour Mettre en œuvre un Registre National des Rejets et des Transferts de Polluants (RRTP)

En complément du Manuel de l'OCDE sur le RRTP à l'intention des pouvoirs publics et en se tenant compte des expériences acquises lors de trois initiatives pilotes au Mexique, en République Tchèque et en Egypte, l'UNITAR a réalisé la série de guides ci-dessous pour aider les pays à entreprendre un projet de conception d'un RRTP national :

- Le Document d'orientation : Mettre en œuvre un Projet de Conception d'un Registre des Rejets et Transferts de Polluants (RRTP) national
- Le Supplément 1 : Préparer une Evaluation des Infrastructures Nationales pour mettre en œuvre un RRTP
- Le Supplément 2 : Déterminer les Principales Caractéristiques du RRTP National
- Le Supplément 3 : Conduire une Etude Pilote du RRTP
- Le Supplément 4 : Finaliser la proposition de RRTP National

Un soutien supplémentaire, comprenant une assistance technique et des documents de référence générale sur divers aspects de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un RRTP, est disponible sur simple demande à l'UNITAR.

Ce document a été réalisé dans le cadre du Programme de Formation et de Renforcement des Capacités pour Faciliter la Conception et la Mise en œuvre d'un Registre National des Rejets et Transferts de Polluants (RRTP), avec le soutien financier de l'Agence de Protection de l'Environnement des États-Unis.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Programme sur les Produits Chimiques et les Déchets Palais des Nations CH-1 211 Genève 10 Suisse

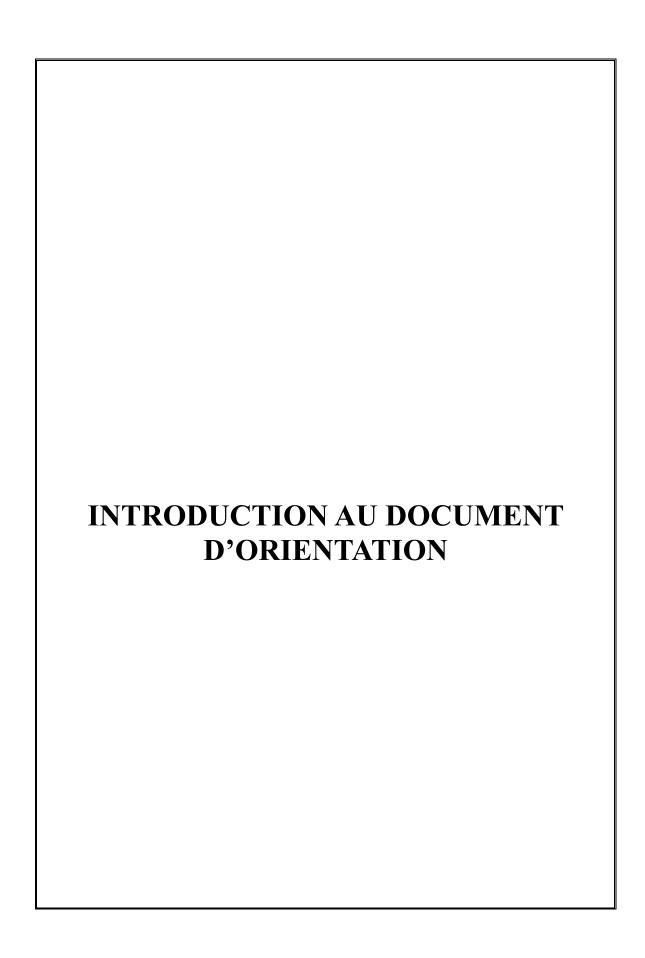
Fax: (+41) 22 917 8047 Email: cwm@unitar.org

Site Internet: www.unitar.org/cwm

Table des Matières

	<i>Ps</i>	
1.	Introduction	
2.	L'origine du RRTP	6
3.	Les Avantages du RRTP pour le Gouvernement, l'Industrie et le Public	6
4.	Les Politiques Internationales liées au RRTP	8
5.	Les Programmes et les initiatives locales de mise en place de RRTP	9
	Activités des Organisations Internationales en rapport avec le RRTP	13 s les Pays 13
7.	Pour Plus d'Informations	18
PAR	TIE B: Organisation du Projet d'Elaboration d'un RRTP National	23
1.	Introduction	24
2.	Initier le Projet de Conception du RRTP	24
3.	Création d'un Groupe National de Coordination	29
PAR	TIE C : Etapes Conseillées pour le Projet d'Elaboration de RRTP National	34
1.	Introduction	36
2.	Etapes du Projet d'Elaboration du RRTP	
	Etape 1 : Identifier les Objectifs du Système National de RRTP	37
	Etape 2 : Evaluer les Infrastructures de mise en œuvre du RRTP Etape 3 : Déterminer les Principales Caractéristiques du Système National de RRTP	39
	Etape 4. Conduire une Etude Pilote	
	Etape 5 : Finaliser la Proposition de RRTP National	
	Etape 6 : Organisation d'un Atelier sur la Mise en œuvre du RRTP National	
$AN\Lambda$	JEXE 1 · Liste des Contacts	48

•		



Suite à la Conférence des Nations Unies pour l'Environnement et le Développement (CNUED) en 1992 et l'adoption de l'Agenda 21, l'intérêt de la communauté internationale et des gouvernements a été croissant pour la mise en place au niveau national du registre des rejets et des transferts de polluants (RRTP) comme un moyen d'améliorer la gestion de l'environnement. En 1994, l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economique (OCDE) commença à travailler sur un manuel d'orientation pour aider les gouvernements à mettre en place le RRTP. Le *Manuel à l'intention des pouvoirs publics* fut publié en 1996 et représente désormais un document de référence international sur le RRTP.

Parallèlement, l'UNITAR en coopération avec l'OCDE, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI), a cherché à étendre le système du RRTP aux pays en voie de développement et en voie d'industrialisation en explorant les possibilités de mettre en œuvre ce système comme outil effectif de gestion de l'environnement. Pour y parvenir, l'UNITAR a initié des études dans des pays pilotes : en République Tchèque, en Egypte et au Mexique, pour obtenir une expérience pratique sur les opportunités et les difficultés rencontrées lors de la mise en place d'un RRTP dans les pays en voie de développement et en voie d'industrialisation et pour mettre au point des documents de formation et d'orientation sur des aspects spécifiques de la conception et de la mise en œuvre d'un RRTP.

Les premiers résultats obtenus dans le cadre des projets pilotes de l'UNITAR sur le RRTP suggèrent que le système RRTP au niveau national est un instrument de gestion de l'environnement prometteur pour les pays en voie de développement et en voie d'industrialisation. L'expérience acquise lors du développement de RRTP nationaux dans les trois pays-pilotes a été valorisée par l'UNITAR pour développer un programme de formation et de renforcement des capacités conçu afin de répondre aux besoins des pays en voie de développement et d'industrialisation désireux d'introduire un RRTP au niveau national. Au sein du *Programme pour Faciliter la Conception et la Mise en œuvre de RRTP National,* l'UNITAR propose une assistance multiple en fonction des ressources disponibles (des documents d'orientation, une assistance technique, des services sur le terrain, ainsi que d'autres soutiens) pour aider les pays partenaires en fonction de leurs besoins tout au long du processus de conception d'un RRTP.

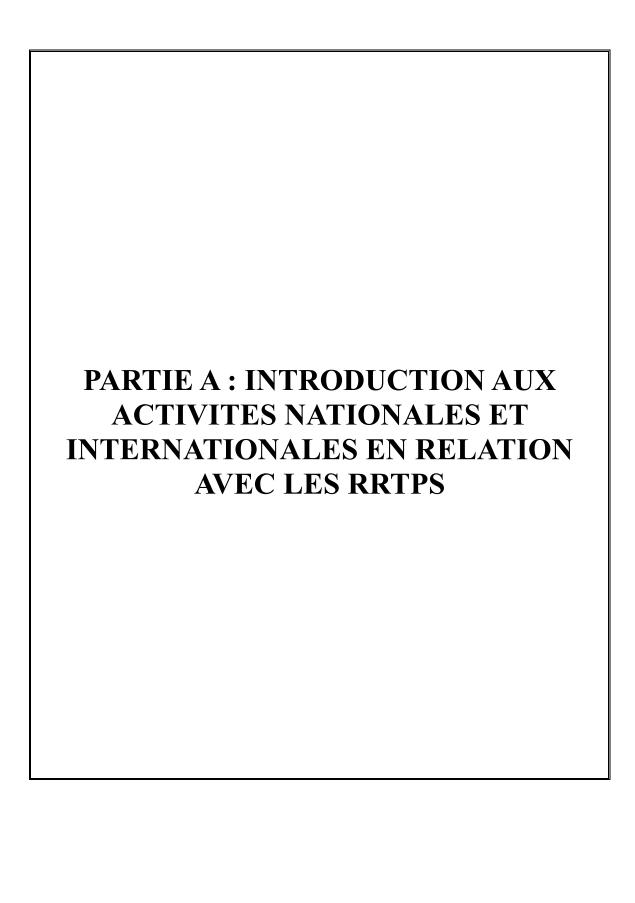
Ce document d'orientation est la partie centrale de la Série de Guides de l'UNITAR pour Mettre en œuvre un Projet d'élaboration d'un Registre National des rejets et des transferts de polluants. La série de guides de l'UNITAR, qui comprend ce document et quatre suppléments, a été réalisée pour aider les pays à mettre en œuvre un RRTP national. Cette série de documents a été élaborée à l'aide des informations techniques contenues dans le Manuel sur les RRTP à l'intention des pouvoirs publics de l'OCDE et fournit aux pays une approche par étapes pour entreprendre la conception d'un système de RRTP national.

LA PARTIE A du Document d'Orientation introduit le concept du RRTP et ses avantages pour le gouvernement, l'industrie et le public. Il donne également un aperçu des politiques internationales et des activités entreprises par les organisations internationales en lien avec le RRTP. En dernier lieu, cette partie décrit brièvement les initiatives de RRTP en cours ou en développement.

LA PARTIE B offre des conseils sur la façon dont les pays doivent organiser la mise en place d'un RRTP national. Un élément clé du processus de mise en place est l'engagement de toutes les parties concernées, appartennant ou non au gouvernement, afin de s'assurer que le RRTP national réponde à la fois aux objectifs nationaux et aux intérêts des parties directement concernées par ce système.

LA PARTIE C commente les différentes étapes clés du processus d'élaboration d'un RRTP national. A

chaque étape, on retrouve un résumé des activités à entreprendre et les aspects à considérer, comprenant l'objectif principal, les tâches clés, les questions d'orientation et les résultats attendus. La Partie C fait également référence à des documents complémentaires fournissant des études approfondies des différentes étapes de l'élaboration d'un RRTP national.



Comment définir un Registre des Rejets et des Transferts de Polluants (RRTP)?

Un Registre des Rejets et des Transferts de Polluants (RRTP) fournit périodiquement des données récentes et accessibles au public sur les émissions et les transferts d'une série de substances potentiellement toxiques, sur les origines de ces émissions, sur leur quantité et sur leur répartition géographique. Les données du RRTP peuvent être collectées à partir de sources de pollution ponctuelles, telles que les usines, mais aussi auprès de sources diffuses, telles que les activités agricoles ou de transport. Un RRTP contient des informations sur les émissions et les transferts dans l'air, l'eau et le sol, ainsi que sur les déchets transportés dans des sites de traitement ou des décharges.

Les principales caractéristiques d'un RRTP sont :

- la collecte périodique d'informations pour suivre l'évolution des émissions dans le temps,
- l'utilisation d'identifiants communs pour les produits chimiques, les installations et les sites afin de faciliter la comparaison et l'aggrégation des données,
- l'utilisation de l'outil informatique pour le traitement des données,
- la diffusion de l'information collectée aux responsables politiques et au public.

Les informations du RRTP peuvent servir à cartographier les sources de pollution proches des zones habitées ou des zones écologiquement sensibles. Cela permet de prévoir les éventuels impacts sanitaires et environnementaux et de cibler les efforts à fournir en matière de gestion environnementale. L'évolution des données renseignent sur les progrès de réduction des déchets et de la pollution, réalisés par un établissement industriel en particulier ou un secteur industriel et servent également à identifier les possibilités d'amélioration.

Un RRTP est ainsi le moyen d'obtenir une information régulière, périodique, sur les rejets et/ou les transferts de substances chimiques et de rendre cette information accessible aux personnes intéressées et/ou affectées. Il est, par conséquent, un instrument au service des politiques efficaces de protection de l'environnement et du développement durable.

1. Introduction

Cette partie du document introduit le concept du RRTP et ses avantages potentiels pour le gouvernement, l'industrie et le public. Il fournit également un aperçu des politiques internationales en matière de RRTP et un résumé des activités des organisations internationales en rapport ce dernier. Des exemples de RRTP en développement ou en fonctionnement illustrent l'adaptabilité du système en fonction des besoins et du contexte propre au pays.

2. L'ORIGINE DU RRTP¹

Le développement industriel rapide de plusieurs régions du monde a conduit à une augmentation importante de la production de produits chimiques et à un nombre croissant d'industries utilisant les produits chimiques comme matière première ou produit intermédiaire. En conséquence, les émissions de substances chimiques dans l'air et l'eau et la production de déchets dangereux ont augmenté. Dans de nombreux pays, les gouvernements, les communautés locales et les travailleurs ne sont pas conscients de ces émissions et de leurs dangers pour la santé et l'environnement.

Pour résoudre ces problèmes, plusieurs pays industrialisés ont mis en place des inventaires des émissions chimiques, appellés aujourd'hui *Registres des Rejets et des Transferts de Polluants (RRTP)*. Un RRTP est un catalogue ou un registre sur les émissions et les transferts de polluants potentiellement dangereux, comprenant entre autre des informations sur la nature et la quantité de ces transferts et rejets. Les données d'un RRTP peuvent être collectées à partir de sources de pollution ponctuelles, telles que les usines, mais aussi auprès de sources diffuses, telles que les activités agricoles ou de transport. Un RRTP concerne les émissions dans l'air, l'eau et le sol ainsi que les déchets transportés dans les sites de traitement et les décharges. Cet inventaire rassemble aussi bien des informations sur des types de produits chimiques déterminés, comme le benzène ou le mercure, que des informations sur de larges catégories de polluants tels que les composés organiques volatiles, les gaz à effet de serre ou les métaux lourds.

Une part intégrante du RRTP est la mise à disposition des informations collectées à l'ensemble des parties intéressées. Cela implique que le RRTP soit à la fois exhaustif et facilement compréhensible. C'est par la diffusion des données que les communautés et les travailleurs prendront conscience des risques chimiques potentiels. L'accès à l'information servira de base pour la construction d'un dialogue et la mise en œuvre des actions visant la réduction des risques chimiques.

3. LES AVANTAGES DU RRTP POUR LE GOUVERNEMENT, L'INDUSTRIE ET LE PUBLIC

L'une des raisons du succès du RRTP est qu'il ne bénéficie pas seulement aux gouvernements mais également aux industriels et aux citoyens. Par exemple, un RRTP fournit aux pouvoirs publics des données utiles pour fixer les priorités en matière de gestion environnementale, pour accroître les connaissances du milieu industriel sur les processus de production inefficaces, pour sensibiliser le public aux possibles rejets toxiques et pour intensifier la participation de tous les acteurs à la prise de décision environnementale.

Le paragraphe suivant recense quelques unes des utilisations et des avantages attendus d'un RRTP pour les trois groupes d'utilisateurs principaux : le gouvernement, l'industrie et le public.

¹ Les chapitres 2 et 3 sont extraits du Chapitre 1 du Manuel de l'OCDE : *Inventaires des Emissions et des Transferts de Matières Polluantes (IETMP) : un instrument au service de la politique d'environnement et du développement durable – Manuel à l'intention des pouvoirs publics.* Paris, 1996.

Avantages pour le gouvernement

Le RRTP fournit des informations exhaustives pour que le gouvernement puisse apporter des réponses aux questions suivantes:

- (a) Qui émet ou transfère des matières potentiellement dangereuses dans les divers milieux de l'environnement?
- (b) Quels polluants sont émis ou transférés?
- (c) Quelle est la quantité émise ou transférée sur une période de temps déterminée ?
- (d) Dans quels milieux ces polluants sont-ils émis ou transférés et quelle est leur répartition quantitative dans l'air, l'eau ou le sol?
- (e) Quelle est la répartition géographique des émissions ou des transferts de polluants ?

En fournissant de telles informations, un RRTP permet d'améliorer de façon considérable la capacité d'un gouvernement à atteindre ses objectifs de gestion environnementale. Ces objectfs peuvent être :

- mesurer les progrès réalisés au niveau national pour atteindre les objectifs de réduction des risques et de prévention de la pollution,
- rationaliser et intégrer les exigences des systèmes de reporting actuels sur la pollution du milieu,
- identifier les zones géographiques préoccupantes,
- suivre les évolutions des émissions de polluants spécifiques,
- cibler les polluants préoccupants pour réduire les risques : diminution de leur utilisation ou leur complète élimination,
- contrôler l'application des réglementations en vigueur,
- fournir des informations à toutes les parties intéressées,
- remplir les exigences de contrôle prévues par les divers conventions et accords internationaux.

Avantages pour l'Industrie

Même en l'absence de système de reporting obligatoire, certaines sociétés ont mis en oeuvre un système de notification environnementale fournissant des informations aux citoyens sur les polluants inventoriés. Les dirigeants de ces sociétés se sont rendus compte que les émissions ne sont pas seulement un problème de pollution, mais aussi une source de perte de revenus. Plusieurs sociétés ont déclaré avoir réalisé d'importantes économies suite à la mise en place d'une production plus propre et à l'utilisation de matériaux recyclés. Les entreprises ont opéré différents changements grâce à la collecte systématique de données sur leurs émissions : utilisation de produits chimiques alternatifs, amélioration des contrôles des produits chimiques utilisés, amélioration de l'efficacité des équipements et des processus de production et réduction des émissions ponctuelles et fugitives.

D'après une étude, menée par l'Office Général de la Comptabilité des Etats-Unis en 1991 sur le RRTP américain, "les représentants de l'Association des Fabriquants de Produits Chimiques, association qui représente la plupart des plus grandes entreprises américaines de produits chimiques, considèrent l'inventaire comme un outil pouvant aider les usines à identifier leurs fuites d'équipements et d'autres problèmes pouvant augmenter les émissions"². Cela montre donc que le RRTP peut servir de base aux initiatives de prévention de la pollution au sein même du secteur industriel.

De plus, le RRTP fournit des données qui peuvent servir à la gestion de la qualité et encourager le transfert de technologie entre entreprises. Il peut aussi servir de catalyseur afin d'instaurer une

² U.S. General Accounting Office, Toxic Chemicals: EPAs Toxic Release Inventory Is Useful but Can Be Improved. Washington DC, 1991.

meilleure communication et de meilleures relations entre un site industriel et ses communautés avoisinantes, établissant ainsi une relation de confiance au sein de l'entreprise, auprès des membres de la communauté, des vendeurs et des autres groupes (par exemple les associations écologistes locales) susceptibles de s'opposer aux initiatives et projets de l'entreprise.

Avantages pour le Public

Le principe selon lequel les travailleurs et les communautés doivent avoir accès aux informations sur les risques liés aux produits chimiques tire son origine d'une notion de bon sens : ceux qui sont potentiellement exposés aux risques liés aux produits chimiques ont le droit de connaître ces risques afin qu'ils puissent prendre les décisions et les actions appropriées.

Il a déjà été démontré dans plusieurs pays qu'une opinion publique bien informée peut devenir un partenaire du gouvernement et de l'industrie lorsqu'il s'agit de prendre des décisions concernant l'environnement. Des travailleurs bien informés peuvent penser des mesures de protection pour euxmême et pour les équipements industriels dans le cas d'un accident chimique. Des collectivités locales bien informées peuvent promouvoir et contrôler les progrès obtenus pour protéger l'environnement. De la même manière, des responsables industriels bien informés seront en meilleure position pour entreprendre des actions compensatrices susceptibles de susciter l'approbation du gouvernement et du public.

Quel que soit le niveau (local, national ou international), les associations d'intérêt public s'accordent sur le rôle essentiel du RRTP pour aider à fixer les priorités en matière environnementale. Les médias également profitent des données fiables du registre. Le RRTP peut être une source d'information précieuse pour les professionnels qui interviennent lors d'accident chimique : pompiers, policiers, urgentistes, et autres. Les données du RRTP seront également utiles pour mener des activités de recherche ou des activités éducatives (chercheurs, professeurs,...).

4. LES POLITIQUES INTERNATIONALES LIEES AU RRTP

Le RRTP a été l'objet d'une attention grandissante sur la scène internationale. Les récentes politiques internationales sur le RRTP sont résumées ci-dessous.

Références au RRTP dans l'Agenda 21

L'Agenda 21 et la Déclaration de Rio, comme définis par les chefs d'états lors de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED) en 1992, mentionnent spécifiquement l'établissement d'inventaires sur les émissions nationales et le droit au public à accéder à ces informations. Le Chapitre 19 de l'Agenda 21, qui concerne spécifiquement la gestion écologiquement rationnelle des substances chimiques toxiques, il est recommandé que "les gouvernements avec la coopération des organisations internationales compétentes et de l'industrie devraient améliorer les bases de données et les systèmes d'information sur les substances chimiques toxiques, tels que les programmes d'inventaire des émissions." Le Chapitre 19 recommande également aux gouvernements de "considérer l'adoption du droit à la communauté à être informée ou d'autres programmes de diffusion publique de l'information comme des outils succeptibles de diminuer les risques". En l'absence de tels besoins "les industries devraient être encouragées à adopter, sur une base volontaire, des programmes sur le droit de la communauté à être informée ... incluant le partage des informations sur les causes des accidents et des rejets potentiels ... et reporter annuellement les émissions de substances toxiques dans l'environnement."

Discussions sur les RRTPs dans le Second Groupe Intercession (ISG-2) lors du Forum Intergouvernemental sur la Sécurité Chimique (Intergovermental Forum on Chemical Safety, IFCS)

Le Second Groupe Intercession (ISG-2) du Forum Intergouvernemental sur la Sécurité Chimique (FISC) a abordé le thème du RRTP lors de sa réunion de mars 1996 (Canberra, Australie). Un groupe de travail sur le RRTP a discuté des progrès réalisés à ce jour, par rapport aux recommandations du Chapitre 19 de l'Agenda 21 concernant le RRTP. Le groupe de travail ISG-2 a reconnu le succès remporté par le *Manuel à l'intention des pouvoirs publics* de l'OCDE, les expériences positives des projets pilotes sur le RRTP menés au Mexique, en Egypte et en République Tchèque et les activités du programme de l'UNITAR sur le RRTP. Les déclarations de représentants industriels et d'organisations environnementales non-gouvernementales, lors des discussions du groupe de travail, ont confirmé les avantages potentiels du RRTP dans la promotion de la prévention de la pollution et de la réduction des risques. Le groupe de travail ISG-2 a proposé au Groupe de Travail *Ad Hoc* de l'Agenda du Forum II d'intégrer le RRTP à l'ordre du jour de la Seconde Session du FISC (Forum II) et de commencer la rédaction de recommandations concernant les futures actions à mener en relation avec le RRTP.

Recommandation du Conseil de l'OCDE

En février 1996, le Conseil de l'OCDE a adopté une "Recommandation sur la mise en oeuvre des Registres sur les Transferts et les Rejets de Polluants". Par cette recommandation, l'OCDE encourage « Les pays membres à prendre les mesures qu'ils jugent nécessaires pour mettre en place et rendre public un système de Registre sur les Transferts et Rejets de Polluants (RRTP) en utilisant comme base les principes et les informations énoncés dans le Manuel de l'OCDE sur les RRTP à l'intention des pouvoirs publics." La recommandation du Conseil indique que les pays membres doivent tenir compte de certains principes lors de l'instauration d'un RRTP : coopérer avec les parties interessées lors de la fixation des objectifs, diffuser régulièrement les résultats du RRTP à toutes les parties concernées, utiliser les données du RRTP pour promouvoir une production plus propre et intégrer autant que possible le RRTP aux systèmes d'information existants afin d'éviter la duplication de l'information.

Discussions sur les RRTPs lors du Forum II

Le FISC, lors de sa réunion (Forum II) à Ottawa au Canada, en février 1997, a rappelé la contribution potentielle du RRTP à la gestion rationnelle des produits chimiques et a encouragé "le développement du RRTP comme un mécanisme permettant de parvenir à un développement durable et à une réduction des risques". Par ces observations, le Forum a reconnu et a encouragé les efforts continus des organisations qui oeuvrent pour "faciliter et encourager l'adoption du RRTP au niveau local et national", telles que les Organisations membres de l'IOMC et, en particulier, l'OCDE et l'UNITAR, ainsi que les contributions de groupes de travailleurs et de personnes intéressés. Le Forum a aussi reconnu les préoccupations de l'industrie chimique quant à la nécessité d'adapter les RRTPs aux besoins locaux. Afin de faire avancer l'important travail sur les RRTPs, le Forum a demandé que "l'UNITAR et l'OCDE, en collaboration avec le Groupe de Coordination RRTP existant, assistent les agences, identifiées par les gouvernements, dans l'établissement de programmes de RRTP."

5. LES PROGRAMMES ET LES INITIATIVES LOCALES DE MISE EN PLACE DE RRTP³

Plusieurs pays ont mis en place des programmes de RRTP ou sont sur le point de le faire. Cette partie résume plusieurs programmes et initiatives de mise en place de RRTP au niveau national. Pour obtenir

-

³ La section suivante est basée sur le document : Commonwealth Environment Protection Agency, *National Pollutant Inventory: A Public Discussion Paper*. Barton ACT, Australia, February 1994.

les adresses de chaque contact dans les pays, merci de vous référer à l'Annexe 1 de ce document.

Inventaire des Emissions Toxiques des Etats-Unis (Toxic Release Inventory, TRI)

L'Inventaire des Emissions Toxiques américain a été le premier inventaire de polluants mis en place par un gouvernement national. Le TRI a été instauré par l'Emergency Planning and Community Right-to-Know Act (EPCRA) de 1986 qui exige, *inter alia*, que les établissements industriels qui utilisent des quantités importantes de certains produits chimiques toxiques rendent compte annuellement de leurs émissions à l'Agence pour la Protection de l'Environnement (APE). Les Etats-Unis demandent un inventaire à toutes les installations industrielles de plus de 10 employés et produisant plus de 11 tonnes ou utilisant plus de 4,5 tonnes de produits chimiques référencés. L'obligation de reporting a été récemment étendue aux équipements fédéraux et depuis 1998, sept nouveaux groupes industriels doivent rédiger un TRI.

Plus de 600 produits chimiques toxiques sont recensés dans l'inventaire américain. Pour chaque produit, les installations soumises à déclaration doivent communiquer des données sur leurs émissions dans l'air, l'eau et le sol (légales et accidentelles), leur production de déchets et sur leurs actions menées pour diminuer ces déchets. Les rapports peuvent être envoyés par format informatique ou papier. Les données peuvent provenir de contrôles, de mesures directes ou d'estimations (i.e méthode du bilan massique ou coefficients d'émission).

L'objectif principal de l'inventaire américain des émissions toxiques est de soutenir le principe du droit à être informé. Les informations fournies par les industriels sont facilement accessibles et activement diffusées au public. L'Agence de Protection de l'Environnement américaine publie les rapports de reporting annuels des entreprises et les met à la disposition du public gratuitement. Les données sont aussi largement disponibles dans les bibliothèques publiques américaines, sur le site internet Right-to-Know, sur CD-ROM et sur Internet.

Inventaire National des Rejets de Polluants du Canada (National Pollutant Release Inventory, NPRI)

Dans son Plan Vert de 1990, le gouvernement canadien a affirmé son engagement pour "développer une base de données nationale des polluants toxiques rejetés par les activités industrielles et de transport". Par la suite, un Comité de Conseil Multi partie-prenantes (représentant l'industrie, les associations environnementales, les travailleurs, le gouvernement fédéral et les autorités provinciales) a mis sur pied le système du NPRI, devenu opérationnel en 1993. Cet inventaire, similaire dans sa structure au TRI américain, est un instrument d'identification des problèmes environnementaux potentiels et vise à encourager les actions volontaires de réduction des rejets de polluants toxiques. De plus, le NPRI a été conçu pour permettre l'harmonisation des systèmes de reporting à tous les niveaux d'autorité publique et pour tous les milieux.

Les installations doivent rendre compte annuellement à l'agence *Environnement Canada* de leurs émissions concernant les produits chimiques recensés dans la liste de l'inventaire (actuellement 178 substances). Les données sont aussi collectées par les gouvernements provinciaux. Les installations de plus de 10 employés et qui produisent, transforment ou utilisent une des substances répertoriées en quantité supérieure à 10 tonnes par an sont obligées de transmettre un rapport. Les exigences du NPRI concernent tous les secteurs économiques, cependant certaines activités sont exemptées de reporting comme les activités minières, les activités de vente au détail et les activités agricoles. Les données collectées par le NPRI sont rendues publiques dans un rapport annuel, également disponible sur Internet.

L'Inventaire des émissions des Pays-Bas

Les Pays-Bas ont mis en place un inventaire complet et périodique des émissions depuis 1974. Il comprend les données d'émissions de l'industrie ainsi que les émissions générées par les transport routiers, ferrovières et aériens ainsi que les émissions des ménages et de l'agriculture. Les émissions industrielles sont déterminées par des mesures directes alors que les autres émissions sont estimées grâce à des coefficients d'émission issus des données statistiques.

L'objectif de l'inventaire, mesure non seulement le degré de réalisation des objectifs politiques nationaux et régionaux, mais aussi :

- représente graphiquement à l'échelle nationale les émissions dans l'air et l'eau des plus importantes installations émettrices,
 - compare les émissions des différentes catégories de source de pollution,
- modélise les informations obtenues sur les émissions (toutes sources confondues) au niveau géographique pour simuler une dispersion.

L'Inventaire des Emissions Individuelles de 1990 a répertorié les activités d'environ 700 installations et recensé 900 substances préoccupantes. Les informations sont communiquées volontairement par les companies sondées. Les données des installations individuelles sont rendues publiques, cependant, certaines données réunies avant 1990 sont seulement disponibles sous forme agrégée.

Grâce au Système d'Inventaire des Emissions Collectives, le gouvernement hollandais recueille des informations servant en temps normal au contrôle des installations, ou recueille des estimations d'émission pour les industries de plus petite taille et/ou les sources de pollution diffuses (transport, agriculture et activités des ménages). Les données concernant les émissions des sources diffuses et ponctuelles sont le plus souvent estimées en appliquant des coefficients d'émission aux données statistiques tels que les mouvements d'activité, les niveaux d'activité, etc.

Inventaire des Rejets de Produits Chimiques du Royaume-Uni (Chemical Release Inventory, CRI)

En 1991, suite à l'Acte pour la Protection de l'Environnement de 1990, le Royaume-Uni a mis en oeuvre un nouveau régime régulateur qui a mené à l'établissement de l'Inventaire des Rejets de Produits Chimiques (CRI). A travers sept registres régionaux séparés, le CRI recense des données sur les rejets de 361 produits chimiques et 125 isotopes (régulés par l'Acte des Substances Radioactives de 1993) collectées dans environ 5 000 installations.

Le registre est à la fois relié au régime légal de contrôle intégré de la pollution et fait partie du système d'inventaire public de l'Inspectorat de la Pollution (*Her Majesty's Inspectorate of Pollution*) qui implique le public dans le choix d'autoriser l'exploitation d'un établissement industriel. Le registre contient les modalités d'exploitation d'une installation industrielle : la demande d'exploitation (avec les études d'impact environnemental), l'autorisation délivrée, les contrôles de conformité, les détails de poursuites judiciaires contre l'entreprise pour non-conformité, etc. Appartenant au système d'inventaire public, le CRI offre un libre accès aux informations sur les limites d'émissions autorisées et sur les émissions rejetées, aussi bien autorisées que non autorisées.

Inventaire National des Polluants australien (NPI)

En décembre 1992, l'Australie décida d'établir un Inventaire National des Polluants (NPI) pour fournir des rapports annuels sur les substances rejetées dans l'environnement. Le gouvernement australien a mené une consultation publique, invitant la population à s'exprimer sur un ensemble de treize problématiques. Fin 1995, un projet d'inventaire était proposé. Dans la première moitié de 1996, un inventaire des émissions dans l'air a été lancé à titre d'essai sur une base volontaire dans quatre régions. Les résultats de cette expérience ont été utilisés dans le développement du NPI. En juin 1996, le gouvernement australien et les gouvernements régionaux ont accepté de travailler de concert pour la

mise en oeuvre du NPI. Les autorités régionales collectent les données et le gouvernement australien sont en charge de la compilation et la diffusion.

Le NPI proposé recense les émissions de l'activité humaine dans l'environnement. Une liste des substances à surveiller est établie. Le public sera autorisé à ajouter ou retirer de la liste des substances chimiques. Les installations qui manipulent des substances listées, au-delà du seuil fixé, doivent communiquer annuellement les émissions des substances concernées. Les émissions de sources de pollution limitées et de sources diffuses non-industrielles (voitures, utilisation de produits chimique des ménages, etc.) seront aussi listées. Ces informations permettront de remettre les émissions des sources ponctuelles dans un contexte plus large et de fournir une image plus complète des émissions des substances spécifiques.

La base de données de l'Inventaire National des Polluants permet une représentation géographique des émissions afin de visualiser les rejets par localité, par substance, par entreprise, selon l'activité ou par une combinaison de ces paramètres. Ces informations seront disponibles sur Internet, Cd-Rom, etc.

Registre des Emissions et Transferts de Polluants du Mexique (Registro de Emisiones y Transferencia de Contaminantes, RETC)

Le Mexique a commencé à élaborer son Registre des Emissions et des Transferts de Polluants (RETC) dans le cadre du projet-pilote de l'UNITAR. Le gouvernement mexicain a considéré le développement d'un RRTP national comme l'une des priorités pour le développement et l'harmonisation des politiques environnementales. L'Institut Nationale d'Ecologie, en particulier la direction pour la Gestion et l'Information Environnementale, est responsable de mener à bien le project mexicain de RRTP.

Le RETC mexicain a été conçu pour collecter et stocker les données d'émissions dans l'air, l'eau et le sol, afin de simplifier la collecte de l'information et l'évaluation des procédures et améliorer la gestion environnementale au sein du gouvernement et de l'industrie. Actuellement, la liste du RETC contient 120 produits chimiques et catégories de produits chimiques. Il sera également demandé aux installations industrielles de fournir des informations sur leurs activités de recyclage, d'économies d'énergie et de traitement des déchets sur place.

Un rapport pilote de RRTP a été organisé, début 1996, dans l'Etat de Querétaro, pour tester, à petite échelle, la conception préliminaire du RRTP. Il a été prévu de mettre en place le système de RRTP au niveau national en 1997.

Initiative de RRTP en Afrique du Sud

L'Afrique du Sud a initié un projet de Contrôle Intégré de la Pollution (Integrated Pollution Control, IPC) pour promouvoir une gestion efficace de l'eau, de l'air, du sol et des déchets. Les dimensions économiques et institutionnelles des produits chimiques et leurs incidences pour le développement amène le pays à considèrer la possibilité de mettre en place une approche intégrée de la prévention et du contrôle de la pollution.

Dans le cadre d'un contrôle intégré de la pollution, le RRTP est considéré comme un élément essentiel d'une politique environnementale incitative. Les services du gouvernement doivent développer et gérer le système : collecte des données et diffusion des résultats. L'introduction du système RRTP sera tout d'abord testé dans une région connaissant une forte activité industrielle.

6. LES ACTIVITES DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES EN RAPPORT AVEC LE RRTP

6.1. Organisation pour la Coopération et le Développement Economique (OCDE)

Développement d'un Manuel à l'intention des pouvoirs publics

Suite à la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED) et l'adoption de l'Agenda 21, les Nations Unies et les pays membres de l'OCDE ont demandé à l'OCDE de préparer un manuel d'orientation à l'intention des pouvoirs publics intéressés par la mise en place d'un RRTP. En 1993, le Groupe de Contrôle et de Prévention de la Pollution de l'OCDE a entamé un travail sur le développement d'un manuel d'orientation pour les gouvernements. Les activités de rédaction ont été menées avec les autres organisations internationales impliquées dans l'application du Chapitre 19 de l'Agenda 21 (par exemple, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), le Programme des Nations Unies pour l'Environnement/le Registre International des Produits Chimiques Potentiellement Toxiques (PNUE/RIPCPT), l'UNITAR et le Programme International sur la Sécurité Chimique (PISC)), suivant un processus impliquant toutes les parties concernées (les autorités à différents niveaux, l'industrie, les groupes de citoyen, les représentants des pays membres, etc.). Une série de cinq ateliers a eu lieu entre 1994 et 1995 sur les différents sujets et problématiques devant être traités par le manuel. Le document de l'OCDE qui en découle, intitulé Registre des Emissions et Transferts des Polluants : un Outil pour la Politique Environnementale et le Développement Durable : Manuel à l'Attention des Pouvoirs Publics, a été publié début 1996. Le Manuel est conçu pour aider les gouvernements nationaux à mettre en place un RRTP en leur fournissant des considérations et des orientations clés. Ceci est un document de référence aussi bien pour les activités et les discussions au niveau international que pour l'introduction d'un RRTP au niveau national.

Ateliers régionaux sur les RRTPs

Une série d'ateliers régionaux a été conjointement organisée par l'OCDE et l'UNITAR pour sensibiliser et accroître la connaissance des pays sur le RRTP. Durant ces ateliers, des représentants de gouvernement, de l'industrie et d'autres groupes ont discuté sur des sujets tels que les avantages du RRTP pour la gestion nationale de l'environnement, les possibilités d'adaptation du registre selon les besoins et les objectifs spécifiques du pays et les opportunités potentielles de suivi au niveau national pour la mise en oeuvre du RRTP. Un atelier pour les pays de la région Asie-Pacifique a eu lieu à Canberra en Australie en juin 1996, sponsorisé et organisé par le gouvernement australien en coopération avec l'OCDE et l'UNITAR. L'atelier sur le RRTP pour l'Europe centrale et orientale s'est tenu à Prague-Pruhonice en République Tchèque en juin 1997, conjointement organisé par l'OCDE et l'UNITAR et accueilli par le Gouvernement Tchèque. L'atelier pour les pays d'Amérique, acueilli par le gouvernement du Mexique, à Querétaro au Mexique en juillet 1997, a été conjointement organisé par l'Institut National d'Ecologie, la Commission pour la Coopération Environnementale (CCE), l'UNITAR, l'OCDE et le PNUE.

<u>6.2. Programme de l'UNITAR pour Faciliter la Conception et la Mise en Oeuvre d'un RRTP dans les Pays en Développement et en Voie d'Industrialisation</u>

Répondre aux besoins des Pays en Développement

Les activités de l'UNITAR dans le domaine du RRTP sont conçues pour assister et faciliter la conception de RRTP dans les pays en développement et en voie d'industrialisation. Le but des documents d'orientation, et des services d'assistance fournis par l'UNITAR, est de promouvoir une approche « pays-conducteur », impliquant les parties-prenantes, pour concevoir un RRTP répondant aux objectifs environnementaux et de développement de chaque pays. Les efforts de l'UNITAR sont étroitement liés à, et largement basés sur, le *Manuel à l'attention des pouvoirs publics* développé par l'OCDE sur la création de RRTPs nationaux. Le document de l'OCDE fournit les bases essentielles sur lesquelles l'UNITAR a créé une formation complète et un programme de renforcement des

capacités conçu spécifiquement pour répondre aux besoins des pays en développement et en voie d'industrialisation. Comme partie de ce programme, et afin d'aider les pays dans le processus de conception d'un sytème de RRTP, l'UNITAR a développé un plan de travail en six étapes comme point de départ à l'organisation d'un projet national de conception de RRTP. Ce plan de travail est résumé dans le Tableau 1.

Etape	Activité	Objectif
Etape 1	Identification des objectifs du RRTP National	Identifier et accorder les objectifs environnementaux nationaux du RRTP en menant des consultations avec l'ensemble des parties concernées.
Etape 2	Evaluation des infrastructures existantes liées au RRTP national	Evaluer les infrastructures légales, réglementaires, institutionnelles, administratives et techniques existantes et l'expertise disponible pour élaborer et mettre en place un RRTP.
Etape 3	Détermination des caractéristiques clés du RRTP national	Décider les caractéristiques clés du RRTP national conformément aux objectifs établis.
Etape 4	Conduite d'une étude pilote du RRTP	Tester le RRTP sur une échelle limitée pour acquérir une connaissance pratique des défis à relever, servira à finaliser la proposition nationale du RRTP.
Etape 5	Finalisation de la Proposition de RRTP National	Préparer un document final décrivant les spécificités du RRTP national pour être soumis à l'approbation des autorités nationales.
Etape 6	Organisation d'un atelier sur la mise en oeuvre d'un RRTP national	Réaliser un atelier national qui assure l'engagement des décideurs politiques et permet le développement d'un plan d'action pour la mise en oeuvre du RRTP.

Tableau 1. Etapes du Plan de Conception d'un RRTP

Document d'Orientation pour la Conception d'un RRTP

Chacune des six étapes du plan suggéré par l'UNITAR, pour concevoir et mettre en oeuvre un système national de RRTP, est détaillée dans la Partie C de ce document d'orientation. Pour compléter les conseils fournis dans ce document, l'UNITAR a développé des guides additionnels sur les différentes étapes clés :

• Le Supplément 1 : Préparer une Evaluation des Infrastructures Nationales pour mettre en œuvre un RRTP, détaille l'étape 2 du processus d'élaboration d'un RRTP. Il fournit des

conseils et des informations sur la manière de documenter et d'évaluer les infrastructures institutionnelles, légales, administratives et techniques en rapport avec un système de RRTP national. L'évaluation des infrastructures nationales pour mettre en œuvre un RRTP rassemble l'information disponible sur les RRTPs dans un document de référence national cohérent pouvant être utilisé lors du processus d'élaboration du RRTP.

- Le Supplément 2 : Déterminer les principales caractéristiques du RRTP National détaille l'étape 3 du processus d'élaboration. Il insiste sur les aspects à considérer lors de la définition des caractéristiques clés du système national de RRTP et fournit des références de bibliographie additionnelle traitant de divers aspects techniques.
- Le Supplément 3 : Conduire une Etude Pilote du RRTP détaille l'étape 4 du processus de conception d'un RRTP. Il fournit des conseils sur la planification et le fonctionnement d'une étude pilote afin de tester et d'affiner la proposition finale du RRTP national. Le document traite du contenu et de l'objectif du projet pilote ainsi que des divers aspects organisationnels.
- Le Supplément 4 : Finaliser la proposition de RRTP National détaille l'étape 5 du processus de conception d'un RRTP. Il fournit des recommandations sur la finalisation de la proposition finale d'un RRTP afin de s'assurer que le document final recouvre tous les aspects importants de la mise en oeuvre d'un RRTP, notamment les questions techniques (la liste des substances chimiques) et institutionnelles (rôle des diverses agences dans le fonctionnement du RRTP).

Support Technique et Documents de Référence

L'UNITAR offre également une assistance technique et des documents d'orientation sur des aspects spécifiques de la conception et de la mise en oeuvre d'un RRTP :

- Répondre aux préoccupations de l'industrie sur l'application du RRTP, Version finale, juillet 1997. Le document présente cinq problèmes les plus fréquemment rencontrés par l'industrie lors de la mise en place d'un RRTP. Il fournit une aide concrète, fondée sur l'expérience de terrain des pays possédant déjà un RRTP. Il décrit, entre autre, les actions prises par le gouvernement et l'industrie pour prendre en compte, minimiser et supprimer chacune des préoccupations rencontrées.
- Document d'orientation destiné aux installations industrielles pour estimer et rendre compte de leurs données au sein du RRTP, Version finale, juillet 1997. Le document fournit des conseils au secteur industriel sur la manière d'estimer les émissions de polluants lors du reporting. Il offre également des explications sur les procédures de reporting afin d'aider les dirigeants à organiser et à gérer les estimations et les notifications des données du RRTP. Il fournit aussi une approche par étapes et des conseils techniques à l'équipe technique de l'usine pour l'assister dans l'estimation des rejets et des transferts de polluants.
- Document d'orientation pour estimer les émissions des sources diffuses, juillet 1997. Le document assiste les gouvernements à estimer les sources de pollution diffuses, telles que les activités agricoles et de transport. Il traite des sources d'émission, des données nécessaires au calcul et des méthodes d'estimation.
- Utilisation des Informations du RRTP dans les Pays en voie de Développement : Opportunités et Défis, en préparation. Traite des avantages potentiels des données du RRTP pour les gouvernements, l'industrie, les groupes non-gouvernementaux et communautaires. Ce document donne un aperçu de la nécessité des données environnementales pour l'industrie et la communauté afin de réduire les risques. Il montre également le rôle des ONGs dans la diffusion de l'information aux citoyens.

Encadré 1 : Programme de l'UNITAR sur les RRTPs

L'UNITAR, avec son *Programme pour Facilier la Conception et la Mise en Oeuvre de RRTPs Nationaux*, s'est engagé à fournir une assistance aux pays en développement et aux pays en économie de transition pour soutenir le processus de conception national d'un RRTP. Ce Document d'orientation et les autres documents de l'UNITAR sont considérés comme un point de départ et sont un cadre de référence pour les pays désireux de développer un RRTP national.

Certains pays peuvent désirer une coopération directe avec l'UNITAR pour développer leur RRTP national. L'UNITAR travaille en coopération avec les pays, selon les ressources disponibles, pour soutenir le processus de conception national d'un RRTP et pour fournir un soutien technique et financier afin de répondre à leurs besoins spécifiques. Les pays intéressés par ce type de coopération doivent contacter l'UNITAR. Suite à cette demande, l'UNITAR essaiera d'identifier les donateurs potentiels pour financer un projet de réalisation d'un RRTP national.

Dans le cadre d'un projet avec l'UNITAR, les conditions que doivent remplir les pays pour la conception et la mise en oeuvre d'un RRTP national sont :

- le gouvernement doit être engagé dans la mise en oeuvre de l'Agenda 21, en particulier les sections qui se réferrent aux inventaires des émissions de produits chimiques,
- le gouvernement doit désigner une agence ou un institut engagé dans le contrôle et la prévention de la pollution, comme le Coordinateur National pour le projet de Réalisation du RRTP.
- le Coordinateur National doit servir de point de contact avec l'UNITAR et assurer un dialogue continu,
- le processus de conception du RRTP doit inclure tous les ministères gouvernementaux, ainsi que les organisations et associations non-gouvernementales, telles que les associations d'industries, les universités, les instituts de recherche et les groupes de pression,
- le gouvernement doit engager des ressources humaines et financières pour l'organisation et la coordination des ateliers, des consultations, des recherches et des publications,
- l'industrie nationale et les groupes de pression doivent être intéressés par l'initiative et doivent vouloir faire partie du travail de conception.

6.3 Activités de Soutien des Autres Organisations Internationales pour le RRTP

Le Programmme des Nations Unies pour l'Environnement / Registre international des substances chimiques potentiellement toxiques (PNUE sur les Produits Chimiques/RISCPT)

Le PNUE sur les Produits Chimiques est un centre d'information générale sur le RRTP au sein de l'Organisation ds Nations Unies. Le PNUE sur les Produits Chimiques a donc créé une page internet avec des informations générales sur les RRTPs ainsi que les informations sur les initiatives de RRTP, les programmes internationaux liés aux RRTPs et les autres sources d'information. Le PNUE sur les Produits Chimiques s'est engagé à fournir des informations et une assistance technique (en particulier pour la collecte, la gestion et la distribution des données) au pays qui participent au programme de l'UNITAR sur la conception et la mise en œuvre de RRTP. Le PNUE sur les Produits Chimiques et l'UNITAR collaborent également pour approfondir les aspects liés à la communication, la diffusion et l'utilisation des données du RRTP, notamment en direction des communautés, de l'industrie et des ONGs.

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

L'OMS développe des méthodes d'estimation des émissions de diverses sources, en se basant sur le travail de l'UNITAR et du PNUE. A l'heure actuelle, l'OMS évalue les modèles, les ressources nécessaires, les apports d'information et les résultats les plus utiles. Les méthodes d'estimation des données sont d'un grand intérêt pour les gouvernements qui ont décidé d'inclure dans leur RRTP des sources d'émissions diffuses, comme aux Pays Bas.

L'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI)

L'ONUDI considère le RRTP comme un instrument important pour mesurer et contrôler la compatibilité du développement industriel avec le respect de l'environnement. En menant des projets dans nombre de pays en développement et dans nombre de secteurs industriels, l'ONUDI peut jouer un rôle clé pour engager l'industrie dans la conception et la mise en œuvre de RRTP. L'ONUDI contribue à améliorer le processus de collecte des données et notamment l'évaluation des émissions au niveau national en développant des coefficients d'émissions spécifiques pour chaque type d'industrie.

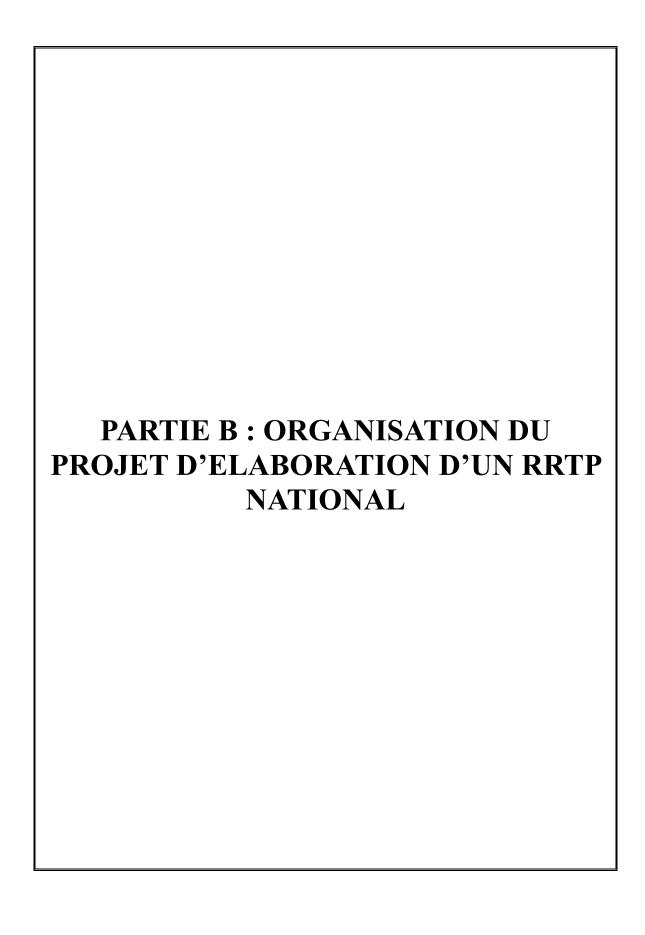
Le Fonds Mondial pour la Nature (WWF)

Le WWF a été activement engagé dans les activités internationales liées aux RRTPs. En particulier, le WWF a joué un rôle clé dans l'organisation du travail des organisations non-gouvernementales durant la conception du Manuel à l'attention des pouvoirs publics de l'OCDE en coordonnant la participation des ONGs dans les séries d'ateliers de l'OCDE. Le WWF a aussi contribué à la création du réseau international d'ONGs appelé « Right-to-Know ». En 1995, il a publié un document clé sur les RRTPs intitulé « A Benchmark for Reporting on Chemicals at Industrial Facilities ». L'organisation soutient également des projets de recherche et des projets pilotes dans les pays développés et en développement pour évaluer le potentiel du RRTP afin de réduire l'utilisation des produits toxiques, pour aider les parties-prenantes à interpréter et utiliser les informations disponibles, et à aider ces dernières à obtenir de l'information quand les données ne sont pas encores disponibles.

7. POUR PLUS D'INFORMATIONS

De plus en plus de documents relatifs au RRTP et à sa mise en œuvre sont actuellement disponibles ou en création. En particulier, le Manuel de l'OCDE à l'attention des pouvoirs publics et la série de suppléments de l'UNITAR sont recommandés aux pays désirant développer un RRTP national. Pour

plus d'informations sur les RRTPs et pour obtenir les références de documents additionnels, le lecteur est encouragé à consulter *le Guide de référence de l'UNITAR sur la documentation des RRTPs*, qui fournit des informations synthétiques sur un large nombre de documents et de ressources qui traitent des divers aspects de la conception et de la mise en œuvre d'un RRTP. Nous conseillons également la consultation du site internet du PNUE/RISCPT sur les RRTPs (http://irptc.unep.ch/RRTP/) qui fournit un grand nombre d'informations actualisées.



Encadré 2 : Un Projet type d'élaboration de RRTP

Après s'être initialement engagé, au niveau national, pour conduire un programme de RRTP, le pays devra choisir une agence ou une institution qui endossera le rôle de Coordinateur National tout au long du processus d'élaboration. À ce stade, des consultations avec les diverses parties prenantes (ministères, industrie, organisations non gouvernementales, etc.) seront organisées pour les sensibiliser au projet et pour déterminer les objectifs préliminaires du RRTP. Le processus consultatif peut se dérouler au cours d'un atelier national, d'une série d'ateliers régionaux ou dans un contexte plus informel.

Une fois les consultations initiales effectuées, un Groupe National de Coordination (GNC) peut être constitué. Le GNC est un groupe central composé des représentants des groupes clés et des parties prenantes qui, pour diverses raisons, trouvent un intérêt à développer un système national de RRTP. Afin de définir clairement son rôle et assurer une dynamique, le GNC définit les mandats, les attributions de chacun et les délais à respecter. L'une des premières tâches du GNC est d'entreprendre une évaluation complète des infrastructures législatives, institutionnelles, administratives et techniques existantes et utiles pour mettre en œuvre le RRTP. Il doit ensuite compiler ces informations dans un Rapport d'Evaluation des Infrastructures Nationales pour mettre en œuvre un RRTP. Une fois ce travail préliminaire effectué, il faut identifier les aspects techniques spécifiques à la structure et à la mise en œuvre du RRTP et déterminer les principales caractéristiques du système de RRTP, en fonction des différentes contributions des parties concernées.

À ce stade, une étude pilote du RRTP est réalisée pour tester et affiner la conception préliminaire du RRTP. Une fois que le GNC a pris en compte les résultats et les commentaires de l'étude pilote pour améliorer le projet de RRTP, une proposition préliminaire du RRTP peut être rédigée afin d'être présentée et acceptée par les décideurs nationaux au cours d'un atelier national. L'Atelier de Mise en Œuvre du RRTP National est une opportunité pour présenter le RRTP proposé à un large public, pour obtenir un grand nombre de commentaires sur le modèle proposé et pour s'assurer de l'engagement des autorités clés dans la mise en œuvre du RRTP. Les résultats de l'atelier seront intégrés à la proposition finale de RRTP et contribueront à rédiger un plan d'action afin de mettre en œuvre le RRTP.

1. Introduction

Cette partie du document donne des conseils sur l'organisation du projet d'élaboration du RRTP. L'engagement actif de toutes les parties prenantes est un élément essentiel pour la réussite du projet. Sans une implication importante de ces dernières, la proposition de RRTP peut passer à côté des préoccupations des groupes clés et des objectifs nationaux fixés pour le système. Ainsi, il est essentiel de s'assurer de l'engagement des différentes parties intéressées dans le processus d'élaboration du système national de RRTP.

La mise en place d'un Groupe National de Coordination est une des façons les plus efficaces d'assurer une large participation des différentes parties intéressées. Ce Groupe National de Coordination est composé des représentants des différentes parties intéressées (comme le gouvernement, l'industrie et les organisations non gouvernementales) qui, ensemble, entreprendront les tâches et les activités relatives à l'élaboration d'un système national de RRTP.

Les chapitres suivants détaillent certaines des étapes préliminaires qui sont importantes lors de la mise en œuvre d'un projet de RRTP national : la sélection de l'agence chargée de la coordination tout au long du processus et les stratégies possibles pour sensibiliser le public et obtenir l'engagement politique autour du projet. Des conseils sont également fournis sur l'organisation du Groupe National de Coordination comme par exemple : l'identification des parties clés, l'instauration d'un dialogue productif entre elles, la désignation des rôles et des responsabilités de chacun et, enfin, la création d'un plan de travail pour la mise en œuvre du RRTP, notamment par la fixation de délais.

2. INITIER LE PROJET DE CONCEPTION DU RRTP

Établir des bases solides pour le projet d'élaboration du RRTP permettra de garantir une proposition de conception de RRTP réussie. Ce travail initial implique l'identification de l'entité qui servira de Coordinateur National, la consultation et la sensibilisation des diverses parties potentiellement intéressées ou engagées dans le processus.

Sélection du Coordinateur National

Le Coordinateur National est l'agence responsable d'organiser et de faciliter le projet d'élaboration du RRTP national. Le Coordinateur National joue le rôle de coordinateur central dans son pays et fait le lien entre l'UNITAR et les autres organisations. Le Coordinateur National doit faire partie d'un ministère ou d'une agence gouvernementale qui s'occupe du contrôle, ou qui est étroitement lié à la régulation des émissions de polluants dans l'environnement. L'agence nationale responsable de la délivrance des autorisations et des permis d'exploitation peut également être envisagée comme coordinateur national.

Une fois qu'une agence de coordination nationale a été sélectionnée, une personne au sein de cette agence doit être choisie pour être le coordinateur principal du projet. Cette personne doit avoir une bonne connaissance du RRTP et doit être capable de travailler efficacement avec les autres ministères et parties prenantes, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du gouvernement.

La première agence, ayant émis l'idée de concevoir un RRTP, peut naturellement être choisie comme coordinateur national. Dans le cas de figure où plusieurs agences seraient candidates, le processus de sélection devra être décidé par l'ensemble des agences afin de déterminer les critères et les compétences nécessaires et discriminantes. L'agence nationale de coordination devra être choisie d'après les critères suivants. Certaines questions clés peuvent aider à définir ces critères, telles que :

- Quels seront le rôle et les fonctions du Coordinateur National dans le projet d'élaboration du RRTP National ?

- Quel est le type d'agence (régulatrice, responsable de la délivrance des permis, responsable du contrôle, etc.) qui pourrait servir de Coordinateur National ? De quel ministère le Coordinateur National devrait-il être originaire ?
- Quelle personne sera choisie comme coordinateur de projet au sein de l'agence de coordination ? Quels seront les responsabilités et le niveau d'autorité du coordinateur de projet ?
- Quels seront les ressources et les services nécessaires à l'agence ou au ministère sélectionné pour mener les activités et les tâches relatives à la coordination de la conception du RRTP ?

Sensibiliser les parties prenantes au RRTP

Il est essentiel, lors de la conception du RRTP, de sensibiliser les parties prenantes au RRTP, aux avantages apportés et plus spécifiquement à leurs implications et responsabilités pour celles qui font partie du processus. L'expérience de plusieurs pays dans le domaine du RRTP montre que préalablement à la création d'une structure de supervision pour l'élaboration du RRTP, le Coordinateur National peut avoir intérêt à organiser un programme de sensibilisation et de communication, ainsi qu'une large consultation des parties intéressées. Ces efforts de sensibilisation et de communication contribuent à la formation d'une équipe nationale pouvant mener à bien le projet d'élaboration de RRTP.

Du fait de la grande variété des parties prenantes lors de la mise en place d'un RRTP, il est nécessaire d'adapter la stratégie de communication à la situation et aux préoccupations de chaque groupe. Voici quelques aspects à prendre en compte lors de la conception de la campagne de sensibilisation :

- Quels seront les messages à transmettre aux parties intéressées concernant les RRTPs et le projet d'élaboration du RRTP national ?
- Comment le concept de RRTP peut-il est être promu de manière efficace parmi les parties prenantes ?
- Pour chaque partie prenante, quels sont les objectifs à aborder ? Quels sont les points essentiels à aborder ? Quels sont leurs principaux intérêts et préoccupations ?

Vous trouverez, ci-dessous, des propositions d'activités à mener pour sensibiliser les parties prenantes au RRTP :

• Document d'information sur les RRTPs

La préparation d'un document d'information national sur les RRTPs peut être utile afin de faciliter les efforts de communication et de sensibilisation. Ce document doit contenir des informations sur les activités internationales relatives aux RRTPs, sur la définition générale du RRTP, sur le projet d'élaboration du RRTP national et sur l'importance d'impliquer les diverses parties prenantes au projet. Ce document d'information peut être diffusé aux parties intéressées comme base à de futures discussions et réunions.

• Réunions

Les réunions individuelles, ou conversations privées, avec des représentants des parties prenantes clés peuvent être une manière efficace d'informer des avantages potentiels du RRTP, de favoriser leur engagement et participation aux initiatives du RRTP et de connaître plus en détail leurs intérêts et leurs inquiétudes. Des réunions ou des séminaires de petite envergure peuvent également être utilisés pour obtenir la participation des agences gouvernementales et des associations industrielles qui sont susceptibles au départ d'appréhender le RRTP comme contraire à leurs intérêts. Ces attitudes peuvent résulter d'un manque d'information, auquel on

peut remédier grâce à une communication ciblée et à des efforts de sensibilisation. Il est important de mettre en lumière les avantages qu'apportera le RRTP à chaque groupe concerné et de souligner les liens entre ce système et les autres activités de gestion environnementale. Consulter les diverses parties intéressées et encourager leur implication dans le projet d'élaboration permet de s'assurer que le système de RRTP mis en place répondra aux besoins du pays.

Atelier National de Sensibilisation sur le RRTP⁴

Certains pays ont constaté que l'organisation d'un atelier national et/ou d'une série d'ateliers régionaux, est un moyen efficace pour sensibiliser les différentes parties concernées et pour les amener à s'investir directement dans l'élaboration du projet. Pour être efficace, un tel atelier doit avoir lieu en présence d'un grand nombre de participants représentant les différents points de vue et les intérêts des parties impliquées dans le projet. Pour arriver à un tel niveau de participation, un important travail de communication est nécessaire pour s'assurer que toutes les personnes concernées et intéressées sont informées de la tenue de l'atelier et sont invitées. Au cours de cet atelier, le fonctionnement du RRTP sera présenté, des discussions pourront suivre sur ses avantages potentiels, ses applications possibles, ainsi que sur sa pertinence par rapport aux objectifs nationaux. Un atelier national de cette nature peut être organisé avec la coopération des agences internationales qui ont l'expérience et les connaissances nécessaires en matière de RRTP.

Un des résultats attendus des campagnes de sensibilisation est la participation active des parties prenantes réellement intéressées par le projet de RRTP. Cette communication permettra également de susciter l'intérêt et l'engagement des dirigeants les plus importants. Cet appui politique sera essentiel tout au long du processus d'élaboration et de mise en œuvre du RRTP.

Identifier les Parties Intéressées

Que signifie être une « partie intéressée » dans le contexte de projet d'élaboration d'un RRTP national? Une partie intéressée ou une partie prenante peut être un ministère, une agence ou une institution gouvernementale, une organisation non gouvernementale (ONG), un groupe de pression. Cette dernière est simplement une entité intéressée pour obtenir des informations sur les émissions polluantes, les risques associés pour la santé et l'environnement et les activités associées en terme de réduction du risque. Ces groupes reconnaissent que les décisions prises au cours de l'élaboration du RRTP peuvent avoir un impact sur leurs activités ou affectent des domaines qui les préoccupent.

Les parties intéressées par un projet d'élaboration de RRTP varient selon les pays. Dans la plupart des cas, ces parties appartiennent à quatre secteurs :

Les Ministères ou agences gouvernementales, régionales et locales

Les entités gouvernementales intéressées au niveau national peuvent être les Ministères de l'Agriculture, du Commerce, de l'Economie, de l'Environnement, de la Santé, de la Justice, du Travail, des Travaux Publics, des Transports ou autres ministères responsables de l'élaboration et de la mise en œuvre des lois, des règlements et des politiques sur la pollution et la gestion de l'environnement.

Dans certains pays, les autorités nationales, régionales ou locales peuvent aussi participer à l'élaboration du système de RRTP. Par exemple, si la gestion environnementale est une prérogative des autorités régionales ou locales, les autorités nationales ne pourront pas

⁴ Pour plus d'information sur l'organisation d'un atelier national, veuillez vous référer au document de l'UNITAR et de l'IOMC, Organiser un Atelier National sur la Gestion et la Sécurité des Produits Chimiques (avril 1997) disponible en anglais, français et espagnol.

développer un RRTP avec succès sans la coopération et l'accord de ces entités locales. De la même manière, les autorités municipales peuvent aussi jouer un rôle clé dans le développement et la mise en œuvre du RRTP.

• Groupes et associations d'industriels

Ces groupes peuvent inclure les associations de producteurs de produits chimiques et d'autres groupes industriels soumis au reporting de leurs émissions. Les groupes industriels qui sont bien organisés et qui souhaitent améliorer leur potentiel de suivi et de réduction des émissions de polluants peuvent devenir les partenaires clés du processus d'élaboration d'un RRTP. L'encadré 3 insiste sur l'importance et les avantages potentiels de la participation de l'industrie au projet d'élaboration de RRTP national.

• Représentants d'ONGs et de groupes de pression

Cela peut inclure les organisations environnementales, les associations de consommateurs et les associations locales, les syndicats et d'autres associations qui s'intéressent aux rejets et transferts de polluants. En général, les préoccupations de ces groupes concernent les risques des rejets polluants sur la santé humaine et/ou l'environnement.

Encadré 3 : Faciliter le dialogue avec l'industrie

Il est important de prendre en considération le point de vue de l'industrie, en raison de son rôle clé, non seulement dans le développement du RRTP national mais aussi dans l'effort continu de contrôle et de réduction de la pollution et du risque chimique. L'industrie approuvera et soutiendra plus facilement un processus de prise de décisions qui répond à ses besoins et ses intérêts. La participation de l'industrie au projet d'élaboration d'un RRTP dépendra, en grande partie, de la communication sur les avantages potentiels d'une telle coopération. Les avantages potentiels d'une participation de l'industrie aux travaux d'élaboration d'un RRTP sont :

• La simplification des exigences de reporting

Dans de nombreux pays, l'industrie doit rendre compte de ses émissions à plusieurs systèmes de reporting impliquant des périodicités, des méthodes de mesure et des types de données différents. La réalisation d'un RRTP, centralisant les émissions dans différents milieux, peut potentiellement simplifier les exigences de reporting de l'industrie et représente, en cela, un gain important de temps et d'argent.

• Établir des relations entre le gouvernement et les entreprises

Les entreprises qui participeront à l'élaboration du RRTP pourront obtenir un avantage compétitif sur les autres entreprises puisqu'elles établiront des relations privilégiées avec des acteurs importants, comme le gouvernement et les industries partenaires.

• Créer chez les industriels une volonté de participer

Les entreprises en participant au RRTP peuvent améliorer leur image et faciliter leur communication avec les localités voisines. En effet, le RRTP fournit à l'entreprise un moyen d'instaurer la confiance chez ses partenaires et d'identifier les opportunités de collaboration afin d'atteindre les buts communs de réduction du risque.

Il peut être difficile d'identifier les interlocuteurs appropriés chez les ONGs ou les groupes de pression, en particulier si ces groupes sont trop nombreux pour être tous impliqués. Il est donc nécessaire de mettre en place un mécanisme permettant de déterminer les ONGs ou les groupes de pressions les plus significatifs. Une autre option est de laisser les groupes choisir eux-mêmes le ou les groupes chargés de les représenter.

• Institutions universitaires et de recherche

Ce groupe comprend généralement des chercheurs de grandes universités ainsi que des représentants de centres de recherche de l'industrie, de l'agriculture, du pétrole ou des mines. D'autres sources d'informations scientifiques/techniques peuvent être utilisées sur les rejets et les transferts de polluants.

Si le nombre de parties concernées est très important, il sera irréaliste de toutes les impliquer. Dans un tel cas de figure, il est conseillé d'impliquer au moins un représentant de chaque groupe concerné par le système de RRTP et ceux dont les jugements sont jugés pertinents. Dans certains cas, il peut être important d'incorporer une personne ou un groupe pour des raisons politiques. Par exemple, la participation d'une personne peut être nécessaire pour garantir une bonne coopération de l'appareil législatif national ou pour faciliter la coopération avec une industrie ou une coalition environnementale.

Il est important que les opinions de tous les groupes représentants des intérêts légitimes soient pris en considération dans le processus d'élaboration d'un RRTP. Tous les participants doivent reconnaître que le processus d'élaboration d'un RRTP national est un exercice d'élaboration commun et non pas un moyen de promouvoir ses intérêts propres.

3. CREATION D'UN GROUPE NATIONAL DE COORDINATION

La base d'un projet d'élaboration de RRTP réussi est la création d'une structure de gestion claire permettant d'examiner et de réaliser les tâches et activités nécessaires au développement d'un système de RRTP. Il est donc conseillé que le Groupe National de Coordination soit composé des représentants des différentes parties concernées au sein et en dehors du gouvernement. Plusieurs de ces parties auront été sélectionnées au cours des consultations initiales et des ateliers d'informations.

Le rôle du Groupe National de Coordination

Le rôle suggéré du Groupe National de Coordination (GNC) est d'organiser et de superviser le travail de préparation de la proposition du RRTP national. Cette proposition doit reprendre en détail toutes les étapes de l'élaboration, de la mise en œuvre et du fonctionnement du système de RRTP national.

Voici quelques points clés à prendre en considération lors de la création du GNC et de la définition de son mandat :

- Quels seront les principaux rôles et fonctions du Groupe National de Coordination ?
- Quels ministères et agences gouvernementales doivent participer au GNC ?
- Quels groupes intéressés ou organisations extérieures au gouvernement doivent être représentés au sein du GNC ?
- Est-il nécessaire d'impliquer toutes les parties intéressées ou un nombre limité de représentants clés est-il plus approprié ?

- Quelles contributions spécifiques (temps, expertise, autres apports, ...) seront attendus des membres du GNC ?

Idéalement, la proposition nationale de RRTP rédigée par le GNC à la fin du projet d'élaboration ne devra pas seulement être complète et bien élaborée, mais devra recevoir le soutien politique nécessaire à son approbation et à son exécution par les autorités nationales compétentes. Le rôle du Groupe National de Coordination va donc au-delà de l'élaboration substantielle du système de RRTP. Il implique aussi de travailler à l'obtention du soutien politique nécessaire à la mise en œuvre concrète du système de RRTP dans le pays. Le GNC optimisera ses chances de réussite en organisant le processus d'élaboration en fonction des besoins des diverses parties concernées.

Gestion Efficace du Processus Participatif

La communication est la base d'un processus participatif efficace et bien coordonné. Dès le début, il est nécessaire que les participants du Groupe National de Coordination comprennent leurs responsabilités et sachent ce que l'on attend d'eux dans le développement du RRTP national. Ils doivent être convaincus qu'ils jouent un rôle important dans l'élaboration du système national de RRTP et que leur soutien contribuera au développement d'un système rationnel bien élaboré. Maintenir une communication et une coordination efficaces entre les parties concernées est un défi permanent que le GNC devra relever tout au long du projet d'élaboration.

La coordination au sein d'un groupe hétérogène, comme le Groupe de Coordination National, est un processus délicat et complexe dont la nature et les priorités changent constamment. Ce qui peut être considéré comme une communication basique et essentielle pour une partie peut paraître excessive et inutile pour une autre. De plus, les tâches et les délais impartis aux individus ou aux groupes engagés dans le projet d'élaboration d'un RRTP peuvent varier de manière significative d'une semaine ou d'un mois à l'autre. Le GNC doit être capable d'anticiper ces exigences afin de maintenir une coordination efficace et d'assurer la réalisation des tâches dans les temps impartis.

Dans plusieurs cas, il sera possible d'arriver facilement à un accord et d'intégrer les apports de la plupart des parties sur des points spécifiques. Dans d'autres, cependant, un simple consensus ne sera pas réalisable du fait des différences d'opinions et d'interprétation entre les membres du Groupe National de coordination. Dans ce cas, la meilleure des choses à faire est de clarifier les zones d'accord et de désaccord, et d'après ces renseignements, continuer le développement de stratégies réalisables et acceptées par la majorité pour achever l'élaboration du système de RRTP national.

Un des obstacles les plus communs à une communication efficace entre les membres du groupe National de Coordination est la taille. Plus le nombre de participants augmente, plus la tâche de coordination entre les membres devient difficile et les problèmes, comme la logistique des réunions et les coûts, apparaissent. Dans le cas où plus de quinze parties concernées sont impliquées, il est conseillé d'organiser des groupes plus restreints chargés d'accomplir des tâches spécifiques du processus d'élaboration du RRTP.

Organigramme du Groupe National de Coordination

Dès que le groupe National de Coordination est mis en place, une première étape importante est de se mettre d'accord sur son organisation et de décider des postes administratifs et des postes de direction à créer pour que le groupe fonctionne de manière effective. Une proposition d'organigramme peut être envisagée comme suit :

- Coordinateur ou Directeur du Projet
- Secrétaire du groupe National de Coordination

- Membres du groupe National de Coordination (avec les représentants des diverses parties concernées comme les agences gouvernementales, l'industrie, les universités, les syndicats et les groupes de pression)
- Comité Consultatif optionnel (sous groupe des membres du GNC qui assiste le Coordinateur du projet)

Les exemples qui suivent donnent une idée de la façon dont les rôles et les fonctions de gestion peuvent être divisés au sein de ce type d'organigramme.

La personne en charge de diriger le projet d'élaboration du RRTP au sein de l'agence choisie comme Coordinateur National, ou tout autre autorité nationale adéquate, peut assumer le rôle de Coordinateur de Projet ou directeur du GNC. Ce rôle inclut :

- La gestion générale du processus de prise de décision du GNC et des activités d'élaboration du RRTP jusqu'à la remise de la proposition nationale du RRTP,
- Nommer des groupes de travail et des comités *ad hoc* au sein du GNC pour accomplir des tâches spécifiques, recruter des experts externes, et élaborer si nécessaire d'autres mécanismes pour le travail d'élaboration du RRTP,
- Réunir les membres, organiser les réunions et préparer l'agenda du GNC,
- Vérifier le consensus du GNC avec les recommandations précitées, résoudre les désaccords et les différends entre les membres, mener des consultations supplémentaires et travailler sur les questions en suspend jusqu'à ce que les conclusions des différentes enquêtes soient parvenues aux membres du GNC et soient incorporées à la proposition finale de RRTP.

Une ou plusieurs personnes peuvent être nommées au poste de *secrétaire du GNC*. La fonction principale du secrétaire est d'assister le Coordinateur de Projet dans les fonctions suivantes :

- Enregistrer toutes les décisions et recommandations adoptées par le GNC tout au long du projet d'élaboration,
- Compiler les versions préliminaires et finales de la proposition nationale de RRTP,
- Tenir à jour une liste des agences gouvernementales, des associations civiles, des chambres de commerce et d'industrie et des entreprises pour leur envoyer des actualisations périodiques et solliciter leurs commentaires sur la progression des travaux d'élaboration du RRTP national.

Si le Groupe National de Coordination est important, la formation d'un *Comité Consultatif* peut être nécessaire afin d'aider le Coordinateur de Projet dans l'organisation du travail du GNC. Il serait utile que les personnes constituant un tel comité soient les membres du GNC ayant le plus grand intérêt à développer le système national de RRTP. Le Coordinateur de Projet peut nommer les membres du Comité Consultatif selon n'importe quelle méthode considérée comme appropriée (vote au sein du GNC, décision volontaire, ou nomination directe). Les membres du Comité Consultatif doivent être préparés à assumer des fonctions managériales, avec le Coordinateur de Projet, pour promouvoir le processus d'élaboration d'un RRTP national.

Responsabilités des Membres du Groupe National de Coordination

Une participation active et responsable est attendue de tous les membres du Groupe National de Coordination pour réaliser les tâches nécessaires à l'élaboration d'un système national de RRTP. Leurs responsabilités peuvent être en particulier :

• Participer aux groupes de travail

Les membres du GNC doivent activement s'engager quelles soient les tâches qui leur ont été attribuées par le Coordinateur de Projet ou par une autre autorité du GNC. Ils doivent présenter leurs recommandations et leurs conclusions selon le calendrier stipulé par le plan de travail du GNC.

• Maintenir la communication avec les groupes dont ils sont représentants

Les membres du GNC doivent s'efforcer de s'assurer du soutien continu de leurs groupes lors du travail d'élaboration du RRTP. Il est attendu que les représentants communiquent régulièrement avec leurs groupes sur les progrès réalisés dans le développement du RRTP et sur les positions adoptées par le GNC. Cela aidera à assurer la construction continue d'un consensus et à garantir un important soutien politique de la proposition finale rendue par le GNC.

• Utiliser leur expertise respective pour l'élaboration du RRTP

Les membres du GNC doivent exploiter leurs ressources propres, leurs domaines d'expertise et leurs contacts institutionnels pour contribuer au processus d'élaboration d'un RRTP.

Procédures opérationnelles

Certains aspects à prendre en considération dans le développement de procédures opérationnelles pour le GNC sont présentés ci-dessous. Afin d'éviter les malentendus et l'inefficacité une fois le processus lancé, il est important de définir clairement le fonctionnement du groupe.

Réunions

Généralement, une période de dix-huit mois est suffisante pour finaliser l'élaboration d'un système national de RRTP. Il est conseillé que, durant cette période, le Groupe National de Coordination fasse au moins une réunion par mois pour analyser les progrès réalisés jusqu'à ce que la proposition nationale de RRTP soit achevée.

L'élaboration du système national de RRTP peut être amorcée en divisant le travail en plusieurs étapes. Chaque étape sera composée de tâches spécifiques ou tâches d'élaboration, qui correspondent à un aspect du processus d'élaboration. Une fois que ces étapes ont été définies, le GNC peut décider de mener chaque étape de manière séquentielle. Une ou plusieurs réunions mensuelles peuvent être organisées pour chaque étape, selon l'ampleur du travail à entreprendre. Pendant chaque réunion, toutes les recommandations liées à l'étape du processus en cours doivent être revues et analysées. Idéalement, le produit de chaque étape devrait constituer un chapitre préliminaire du document de proposition finale du RRTP.

Une autre possibilité est de s'occuper de chaque étape du processus en parallèle. Par exemple, des groupes de travail peuvent être créés, chaque groupe ne s'occupant que d'un élément ou d'une étape du processus d'élaboration du RRTP. Chaque groupe devra ensuite formuler des recommandations concrètes sur l'élément spécifique du système national de RRTP dont il est responsable et rédiger le chapitre préliminaire correspondant de la proposition finale. Dans ce cas, le GNC ne devra se réunir en entier qu'une fois par mois pour évaluer les progrès réalisés par les différents groupes de travail, discuter des travaux à venir et résoudre les problèmes rencontrés.

Procédures de prise de décision

Le Coordinateur de Projet ou le manager du GNC doit préciser les procédures de prise de décision du groupe. Cela implique de définir quels sujets sont ouverts à la discussion et ceux qui ne le sont pas.

Demander les avis des parties intéressées et ne pas les prendre en considération lors de la prise de décision finale est une source certaine d'insatisfaction.

De la même manière, des règles claires concernant la prise de décision commune au sein du GNC doivent être établies. Ces règles doivent déterminer les modalités de prise de décision : vote à la majorité ou autre. Comment décidera-t-on des sujets soumis à décision et quelle sera la personne chargée de décider des sujets soumis au vote, etc...

Élaborer un plan de travail

La clé d'une organisation efficace du GNC est l'élaboration d'un plan de travail de l'ensemble du projet d'élaboration du RRTP. Ce plan de travail doit inclure les activités et les tâches d'élaboration dans un calendrier spécialement conçu pour le projet de RRTP. Un plan de travail exhaustif doit clairement indiquer l'ordre des activités, ainsi que les activités pouvant avoir lieu simultanément, afin de terminer le système national de RRTP dans les temps impartis.

En plus des considérations de temps, le plan de travail doit aussi assigner, assez clairement, les responsabilités de chaque activité. Si des activités étaient déléguées à des groupes de travail ou à des personnes en particulier, le plan de travail doit indiquer le groupe ou la personne responsables de chaque activité. Il devrait aussi inclure des délais et donner des indications au GNC.

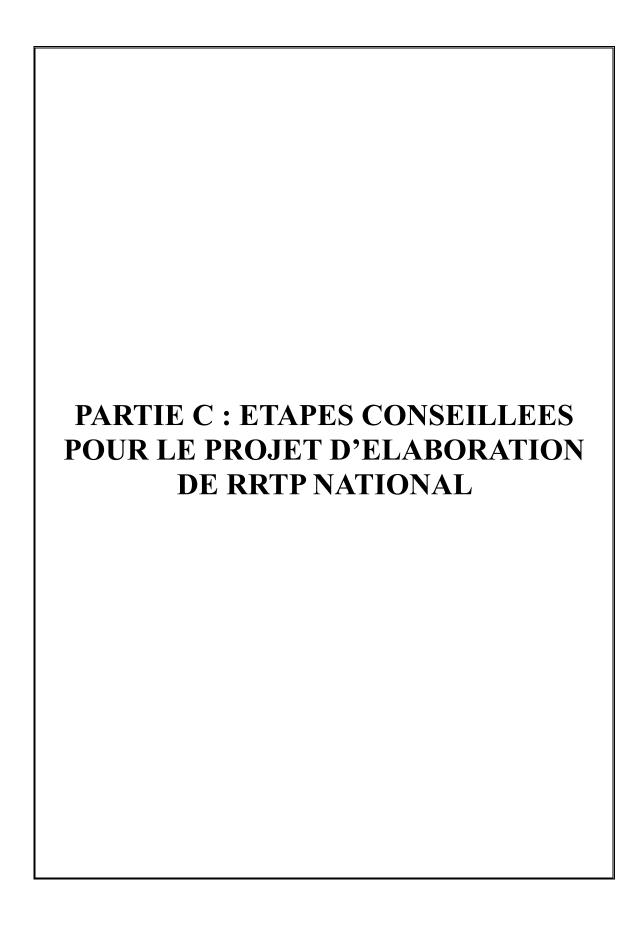
En développant son plan de travail, le GNC peut améliorer l'élaboration des étapes et des activités décrites dans la Partie C de ce document. Les questions d'orientation qui suivent peuvent également servir de point de départ :

- Quelles activités devraient avoir lieu au sein du projet d'élaboration du RRTP et quels sont les délais et la chronologie de ces activités ?
- Quelles devraient être la contribution et les responsabilités des divers membres du GNC dans la réalisation de ces activités ? Des groupes de travail devraient-ils être formés pour certaines tâches ?
- Existe-il des ressources disponibles (à la fois humaines et financières) pour mettre en œuvre ces activités ?

Préparer un document décrivant les responsabilités et les mandats

Pour formaliser l'organisation du projet d'élaboration du RRTP, il est recommandé qu'un document décrivant les mandats de chacun soit préparé par le GNC. Ce document peut comporter les éléments suivants :

- l'organigramme du Groupe National de Coordination, comprenant les fonctions des dirigeants et les responsabilités des membres participants,
- des informations sur le fonctionnement du Groupe National de Coordination, comprenant les réunions et les procédures de prise de décision,
- le plan de travail, avec mention des activités planifiées sur la base d'un calendrier réaliste et des parties responsables pour chaque activité.



·			

1. Introduction

Cette partie du document d'orientation fournit un cadre au projet d'élaboration du RRTP. L'expérience acquise dans les pays ayant introduit des RRTPs démontre qu'il existe plusieurs étapes essentielles à réaliser lors de la formulation de leur système national. Ces étapes sont résumées cidessous :

- 1. Identifier les objectifs du Système National de RRTP
- 2. Evaluer les Infrastructures Nationales de mise en œuvre du RRTP
- 3. Déterminer les Principales Caractéristiques du Système National de RRTP
- 4. Conduire une Etude Pilote
- 5. Finaliser la Proposition du RRTP National
- 6. Organiser un Atelier sur la Mise en œuvre d'un RRTP National

2. ETAPES DU PROJET D'ELABORATION DU RRTP

Les chapitres qui suivent offrent des informations précises sur chacune des six étapes conseillées du projet d'élaboration. Pour chaque étape, des conseils sont donnés sur l'objectif de l'étape, les aspects essentiels et les résultats attendus. Le guide tente d'assister le Groupe National de Coordination dans la mise en œuvre des différentes tâches et activités du projet d'élaboration. En divisant le processus d'élaboration du RRTP en étapes distinctes, à l'image du calendrier précédemment proposé, le GNC devrait être plus apte à concentrer ses efforts sur le développement d'une proposition d'élaboration d'un RRTP national. Les activités, les objectifs et les résultats conseillés à chaque étape sont flexibles et peuvent donc êtres adaptés aux besoins du GNC tout au long du processus d'élaboration d'un système de RRTP national.

Etape 1 : Identifier les Objectifs du Système National de RRTP

Objectif

Identifier et harmoniser les objectifs nationaux du système de RRTP en menant des consultations avec l'ensemble des parties concernées et intéressées.

Après s'être initialement engagée, au niveau national, pour entreprendre un programme de RRTP, l'agence qui joue le rôle de Coordinateur National du projet d'élaboration doit mettre en place des consultations avec les diverses parties concernées (ministères, industrie, organisations non gouvernementales, etc.) afin d'identifier les objectifs du système national de RRTP. Il est important de prendre en considération les perspectives des divers acteurs afin d'élaborer un RRTP national qui soit réaliste et qui réponde aux besoins des diverses parties intéressées. Une stratégie claire devra être développée sur la manière de gérer ce processus de consultation.

Les objectifs nationaux choisis pour le système national vont délimiter et orienter l'ensemble du projet d'élaboration. Il est très important que les diverses parties prenantes se mettent d'accord et clarifient les objectifs du RRTP national avant de déterminer le système définitif. Une fois ces objectifs définis, ils devront être formalisés par écrit afin de servir de référence tout au long du processus d'élaboration.

La liste des objectifs envisagés pour un RRTP peut être un bon point de départ :

- Identifier les principales sources d'émission et de transfert de polluants,
- Quantifier les rejets et les transferts de polluants au niveau national et local.
- Suivre les évolutions des émissions de polluants spécifiques,
- Identifier les zones géographiques préoccupantes,
- Fournir des informations au public sur l'état de l'environnement (en soutenant, par exemple, une politique du « droit de la communauté à être informé»),
- Promouvoir, auprès de l'industrie, une production plus propre et des initiatives de prévention de la pollution,
- Identifier les opportunités de réduction du risque pour l'environnement,
- Intégrer et harmoniser les exigences de reporting,
- S'acquitter des engagements pris lors des diverses conventions et accords internationaux,
- Promouvoir la participation du public au processus de prise de décision concernant les politiques environnementales.

Travail à entreprendre

- Consultations des parties intéressées pour identifier les objectifs du système national de RRTP et les sensibiliser au projet d'élaboration d'un RRTP.
- Préparation du Document d'information sur le RRTP National comprenant des informations sur les activités internationales de RRTP, les avantages potentiels et les objectifs du RRTP national et une introduction au projet d'élaboration du RRTP national. Ce document doit être distribué à l'ensemble des parties intéressées.
- Formalisation des objectifs nationaux sélectionnés pour le RRTP dans un document qui servira de référence tout au long du processus d'élaboration.

Principales considérations

- Quels sont les avantages potentiels du RRTP national pour le gouvernement, l'industrie et le public ?
- Quels sont les objectifs de RRTP national dans d'autres pays? De quelle manière ces expériences sont-elles pertinentes pour la situation nationale?
- Comment le RRTP national peut permettre au pays de se rapprocher de ses objectifs environnementaux ?

Proposition de résultats

- Document d'information sur le RRTP national.
- Liste des objectifs du RRTP acceptés par les diverses parties prenantes du pays.

Etape 2 : Evaluer les Infrastructures de mise en œuvre du RRTP

Objectif

Réaliser une évaluation exhaustive des infrastructures législatives, régulatrices, institutionnelles, administratives et techniques, ainsi que de l'expertise disponible qui permettront de soutenir la conception et la mise en œuvre d'un RRTP

Les objectifs nationaux du RRTP une fois définis, il est utile de réaliser une évaluation détaillée des infrastructures nationales compétentes pour élaborer et mettre en œuvre le système de RRTP. Un Rapport d'Evaluation des Infrastructures du RRTP National doit rassembler les informations collectées au niveau national, comme par exemple les programmes et les activités déjà en fonctionnement pour contrôler la pollution et la collecte des données sur les émissions.

Cette évaluation doit identifier les experts disponibles et compiler l'information nationale dans un document cohérent qui servira de référence tout au long du projet d'élaboration. Le *Rapport d'Evaluation des Infrastructures du RRTP National* est considéré comme un document-clé pour s'assurer que le système de RRTP soit développé sur la base des programmes et des initiatives en cours. Il est nécessaire de maintenir une coopération étroite entre toutes les expertises nationales et de favoriser leur participation.

L'évaluation des infrastructures du RRTP peut concerner les sujets suivants :

- La législation et les régulations nationales applicables au RRTP national,
- Les infrastructures administratives et institutionnelles compétentes pour le RRTP national,
- Les bases de données existantes sur les émissions ou les transferts/rejets de substances chimiques dans l'environnement,
- Les programmes et les activités réalisés par l'industrie, les organisations de recherche et les groupes de pression en relation avec le RRTP national,
- Les programmes et les activités réalisés avec le soutien des organisations internationales en relation avec le RRTP national.

Travail à entreprendre

- Conduire une « enquête sur le cadre légal » : régulations actuelles et exigences de reporting concernant les émissions polluantes dans divers milieux (air, eau et sol) et concernant la production de déchets dangereux. L'enquête doit également identifier les standards actuels et les seuils d'émissions autorisées et déterminer les responsabilités légales et les mandats de chaque agence gouvernementale concernant la collecte des données et l'actualisation des bases de données.
- Conduire une « enquête sur l'information disponible » pour recenser les flux d'information entre les diverses agences et les institutions afin d'identifier les bases de données existantes sur les émissions polluantes. Cette enquête doit également faire la lumière sur les personnes qui ont accès à cette information et l'utilisation qu'elles en font.
- Conduire une « enquête sur l'industrie » pour déterminer quelles sont les entreprises qui contrôlent ou évaluent leurs émissions et pour prendre contact avec les associations

d'industries impliquées dans la gestion des substances chimiques et dans des programmes pour réagir en cas d'accident. Cette enquête est une opportunité pour évaluer l'information que détient l'industrie sur les rejets et les transferts de polluants et estimer les coûts de la collecte d'information.

- Conduire une « enquête de fond » en étudiant les documents disponibles sur le thème, en reprenant les études précédemment réalisées et en consultant les experts nationaux disponibles.
- Conduire « une enquête sur les parties prenantes » pour identifier les groupes d'intérêt public dont les groupes environnementaux, les instituts de recherche et les associations d'industriels intéressés par les activités du RRTP.
- Compiler l'information collectée au cours de ces enquêtes dans un Rapport National d'Evaluation des Infrastructures Nationales du RRTP.

Principales considérations

- Quelles sont les exigences de reporting en matière de rejets et de transferts de polluants existants dans le système de régulation actuel ?
- Quelles agences gouvernementales collectent des données, gèrent des bases de données, ou mènent des activités en relation avec les rejets et les transferts de polluants dans l'environnement?
- Quelles sont les bases de données existantes? Quelle est l'utilisation actuelle de ces données? Qui a accès aux informations issues des bases de données?
- Les pratiques en matière de collecte des données par les diverses agences sont-elles compatibles et/ou cohérentes entre elles ? Dans quelles mesures peuvent-elles permettre une base de données intégrée ?
- Quelles sont les sources d'expertise pertinentes, les études et les initiatives dans le pays qui peuvent être utilisées pour élaborer le système national de RRTP ?

Propositions de résultats

• Rapport d'Evaluation des Infrastructures Nationales

Pour des conseils supplémentaires, veuillez vous référer au document de l'UNITAR : « Préparer une Evaluation des Infrastructures Nationales pour Mettre en Œuvre un RRTP » (Supplément 1)

Etape 3 : Déterminer les Principales Caractéristiques du Système National de RRTP

Objectif

Définir les aspects clés et les caractéristiques du RRTP conformément aux objectifs définis

Un système national complet de RRTP est composé de plusieurs éléments qui doivent être élaborés d'après les objectifs nationaux. L'expérience acquise dans les pays ayant mis en œuvre un système de RRTP démontre que les différentes composantes et les divers éléments du système peuvent être regroupés en quatre groupes :

- 1. Définir la portée du RRTP national,
- 2. Aborder la mise en place du RRTP national du point de vue légale,
- 3. Organiser la collecte des données et le développement des procédures de gestion,
- 4. Réaliser les procédures d'analyse et de diffusion des données.

Travail à entreprendre

1. Définir la portée du système national de RRTP

Définir la portée du système national de RRTP implique les activités de conception suivantes :

- Sélectionner la liste des substances chimiques pour le reporting,
- Choisir le(s) type(s) de sources d'émissions concerné(s) par le reporting (émissions ponctuelles et/ou diffuses),
- Décider des secteurs à inclure (secteur industriel, secteur agricole ou de l'extraction des ressources, secteur des services, secteur public, etc.),
- Spécifier les seuils de reporting (taille des usines, quantité de substances chimiques utilisée, etc.),
- Préciser les exemptions au reporting,
- Définir les types de données à collecter (identification/localisation de l'usine, quantité et nature des rejets et des transferts, données sur l'utilisation des substances chimiques, activités de prévention et de recyclage, etc.).

Ces décisions, définissant l'étendue du système national de RRTP, doivent être reliées directement aux objectifs nationaux. Dans le cas où l'objectif principal est d'obtenir une image globale des émissions polluantes, les autorités doivent opter pour une collecte des données concernant à la fois les sources d'émission ponctuelles et diffuses. A contrario, si l'objectif principal du RRTP est d'analyser un secteur spécifique, comme les industries manufacturières, il n'est alors pas nécessaire de prendre en compte les sources d'émission diffuses. De la même manière, pour la liste de substances chimiques, si des polluants ou des substances chimiques préoccupent particulièrement le pays, les autorités devront s'assurer que ces substances feront partie de la liste de reporting.

Définir l'étendue du système national de RRTP consiste à prendre en considération les aspects pratiques comme la faisabilité et la disponibilité des ressources tout en s'assurant que le système de RRTP fournira le type d'information nécessaire pour atteindre les objectifs nationaux.

2. Aborder les implications légales du RRTP national

L'implication légale du RRTP national implique d'accomplir les tâches suivantes :

- Créer une existence légale au RRTP,
- Déterminer les modalités pour intégrer le RRTP aux systèmes de reporting existants,
- Déterminer un reporting obligatoire ou volontaire,
- Elaborer des dispositions légales pour sa mise en oeuvre.

Plusieurs aspects législatifs doivent être pris en considération pour assurer une base légale suffisante pour le RRTP. Les aspects législatifs comprennent la création d'une autorité légale chargée de collecter les déclarations de reporting des entreprises et des autres émetteurs, en particulier dans le cas d'un reporting obligatoire. La possibilité d'intégrer le reporting du RRTP aux autres reporting obligatoires existants doit être étudiée. Cela permettra non seulement de simplifier le reporting, et en ceci de réduire la charge administrative du gouvernement et de l'industrie, mais également d'éviter des doublons dans la collecte des informations. Un autre aspect législatif important concerne la gestion des demandes de confidentialité de l'industrie. En dernier lieu, il faudra déterminer les mécanismes à mettre en œuvre pour faire respecter l'application du RRTP.

3. Concevoir les procédures de collecte et de gestion des données

La réalisation des procédures de collecte et de gestion des données implique notamment de :

- choisir le format de reporting pour la collecte des données,
- rédiger les instructions de reporting et les guides d'estimations qui seront distribués aux usines déclarantes,
- choisir le(s) logiciel(s) utilisé(s) pour le RRTP,
- déterminer le matériel informatique nécessaire,
- décider des procédures de collecte des données,
- élaborer les procédures de contrôle et de vérification des données,
- décider des procédures de saisie et de gestion de la base de données.

Dans le processus d'élaboration du RRTP national, le Groupe National de Coordination devra développer les procédures de collecte et de gestion des données puis assigner la gestion de ces dernières à des personnes ou organismes déterminés. Le GNC devra également choisir l'agence gouvernementale qui hébergera la base de données et fournira les ressources et le personnel nécessaire au fonctionnement du RRTP.

4. Développer les procédures d'analyse et de diffusion des données

Le développement des procédures d'analyse et de diffusion des données implique notamment de :

- préciser les procédures pour agréger les données,
- déterminer les différents types d'analyse qui seront réalisés avec les données,
- choisir les mécanismes de diffusion et d'accès aux données du RRTP,
- préciser les applications et les utilisations prévus avec les données.

Une des tâches principales sera d'identifier les méthodologies nécessaires pour extraire des informations utiles des données brutes, tout en gardant à l'esprit les objectifs et les utilisations décidées pour le RRTP. Les décisions seront arbitrées en fonction de la forme et des mécanismes convenus pour la diffusion publique des données du RRTP. La transparence et la diffusion des données sont des aspects déterminants pour que le RRTP soit toujours considéré comme un outil motivant de gestion environnementale.

Principales considérations

• Lors de la réalisation de la liste de substances chimiques, quels sont les polluants et/ou les produits chimiques qui préoccupent principalement le pays? Quelles sont les listes nationales

ou internationales de substances chimiques qui peuvent être utilisées pour élaborer la liste du RRTP national ?

- Quelles sont les sources de pollution les plus préoccupantes ? Les sources diffuses de pollution (agriculture, transport, etc.) posent-elles également des problèmes environnementaux au pays ? Le gouvernement a-t-il suffisamment d'informations pour estimer les émissions des sources diffuses ?
- Quels sont les informations ou les types de données devant être inclus dans le RRTP national? En dehors des informations sur les sources et les quantités de rejets et de transferts de polluants, quelles autres informations doivent être incluses pour atteindre les objectifs nationaux (méthode de recyclage, activités de prévention de la pollution, etc.)?
- Comment les expériences de collecte des données et de fixation de critères de reporting peuvent être utilisées pour développer les procédures de collecte du RRTP national ?
- Quels types d'analyse et quelles utilisations des données doivent être réalisés pour parvenir aux objectifs fixés en matière de politique environnementale ?
- Quels sont les mécanismes les plus appropriés pour diffuser les données ? Quelles agences gouvernementales et quels groupes de population seraient intéressés par l'accès et l'utilisation des données du RRTP ? Comment pourraient-ils accéder aux données ?

Propositions de résultat

• Améliorer chaque aspect ou chaque élément du système national de RRTP.

Pour plus d'informations sur chaque aspect et élément clé du système national de RRTP, veuillez vous référer au document de l'UNITAR Déterminer les Principales Caractéristiques du Système National de RRTP (Supplément 2)

Etape 4. Conduire une Etude Pilote

Objectif

Tester le RRTP à petite échelle afin de réunir des connaissances pratiques sur les défis à relever lors de la mise en œuvre nationale. L'étude pilote permet également de contribuer à la finalisation de la proposition de RRTP.

Le but de l'étude-pilote est de tester le système de RRTP pour acquérir l'expérience nécessaire et valorisable pour la conception du RRTP. L'étude pilote peut être utilisée pour redéfinir les divers éléments qui composent le RRTP et prendre conscience des besoins concrets en ressources humaines et ressources financières. Les données collectées au cours de l'étude pilote peuvent aussi être utilisées pour tester les utilisations, les analyses et les applications envisagées pour le RRTP national.

Il est nécessaire de prendre en considération une série d'aspects spécifiques pour la planification et la mise en œuvre d'une étude pilote. Ces aspects sont : définir l'étendue de l'étude pilote (choix de l'industrie et de la région), s'assurer que les éléments techniques nécessaire au RRTP sont opérationnels pour l'étude, déterminer les autorités à impliquer et définir les responsabilités pour chaque tâche opérationnelle de l'étude pilote. Pour garantir la réussite de l'étude, il est important d'établir une relation de coopération et une bonne communication entre les entreprises participantes. Obtenir une coordination efficace entre les autorités centrales et régionales est aussi crucial pour le succès de l'exercice.

Les informations de cette étude pilote peuvent être très utiles au Groupe National de Coordination pour redéfinir et améliorer l'élaboration du système de RRTP.

Travail à entreprendre

Mettre en œuvre une étude-pilote du RRTP implique les tâches suivantes :

- Sélectionner une région appropriée pour mener l'étude pilote,
- Sélectionner un échantillon d'installations industrielles,
- S'assurer que le travail technique préparatoire est terminé : choix de la liste des produits chimiques, du type de données à collecter, du logiciel et du matériel informatique, des formats de reporting, des instructions de reporting, et d'autres infrastructures nécessaires à la mise en œuvre de l'étude pilote,
- Sélectionner le personnel gouvernemental et répartir leurs rôles et responsabilités pour garantir le bon fonctionnement de toutes les activités de l'étude pilote,
- Organiser un atelier pour former le personnel gouvernemental sur tous les aspects relatifs à l'estimation des émissions, à la collecte de données et aux procédures de gestion,
- Etablir une stratégie de communication claire avec les industries participantes,
- Organiser une session de formation pour les industries afin de leur distribuer du matériel d'information et des orientations sur les méthodes d'estimation des émissions,
- Aider les installations industrielles à estimer leurs émissions et préparer leur reporting,

- Collecter les formulaires de reporting une fois complétés,
- Vérifier la qualité des données, corriger les erreurs et soumettre les données aux autorités centrales.
- Superviser tous les aspects de la collecte, la vérification et la saisie des données dans la base de données,
- Faire une démonstration des utilisations et des applications possibles des données pour la planification de politiques,
- Evaluer tous les aspects de l'étude pilote et faire des commentaires à l'intention du Groupe National de Coordination et autres autorités compétentes.

Principales considérations

- La participation des industries à l'étude pilote sera-t-elle volontaire ou obligatoire ? Quelle devra être l'approche du gouvernement pour garantir la participation (communication ou contrainte) ?
- Quel niveau de formation devra posséder le personnel gouvernemental et quel type d'assistance devra-t-il fournir aux industries participantes afin de garantir la fiabilité des estimations et des données du RRTP?
- Quels types d'analyse seront réalisés avec les données? Comment sera réalisée l'évaluation des résultats de l'étude? Comment les commentaires seront transmis au Groupe National de Coordination?

Propositions de résultats

- Préparation d'un compte-rendu sur l'étude pilote résumant le déroulement de l'expérience et insistant sur les enseignements acquis.
- Première évaluation des ressources humaines et financières nécessaires à la réalisation du RRTP.
- Démonstration des applications et des utilisations prévues en terme de politique environnementale avec les premières données collectées.
- Recommandations pour réviser le modèle de RRTP conçu jusqu'alors.

Pour plus d'information sur la planification et la mise en œuvre de l'étude pilote, veuillez vous référer au document de l'UNITAR *Conduire une Etude Pilote du RRTP (Supplément 3)*.

Etape 5 : Finaliser la Proposition de RRTP National

Objectif

Préparer un document final qui présente dans son ensemble les spécificités du système national de RRTP afin d'obtenir l'approbation des autorités nationales.

La *Proposition de RRTP National* est un document qui rassemble l'ensemble des caractéristiques du système de RRTP développé par le Groupe National de Coordination, y compris les spécificités techniques. La proposition peut également inclure un plan d'action de mise en œuvre du système à l'échelle nationale

Une fois terminée, la proposition nationale de RRTP devra être révisée puis approuvée par les autorités nationales avant la mise en œuvre finale du système. Idéalement, l'engagement politique des autorités nationales a été obtenu lors du projet d'élaboration afin d'éviter tout obstacle à son approbation.

Travail à entreprendre

- Elaborer une Proposition de RRTP National mentionnant les objectifs nationaux poursuivis, les spécificités complètes du RRTP national, les responsabilités institutionnelles en découlant et un plan de mise en œuvre au niveau national.
- Diffuser et faire examiner la Proposition de RRTP National aux autorités nationales dont le soutien politique est essentiel pour la mise en œuvre du projet.

Principales considérations

- Quelles sont les personnes qui doivent être impliquées dans la rédaction de la Proposition de RRTP National?
- Quels seront la structure et le format de la Proposition de RRTP National?
- Quels personnages politiques clés doit être tenus informés de l'évolution de la Proposition de RRTP afin de maximiser les chances d'adoption et de mise en œuvre ?
- À qui doit-on diffuser le document préliminaire de la proposition pour le faire réviser et commenter ?

Propositions de résultats

• Le document final de la Proposition du RRTP National.

Pour plus d'information, merci de vous référer au document de l'UNITAR Structurer une proposition nationale de RRTP (Supplément 4)

Etape 6 : Organisation d'un Atelier sur la Mise en œuvre du RRTP National

Objectif

Organiser un atelier national pour s'assurer de l'engagement politique et présenter un plan d'action pour la mise en œuvre du système national de RRTP.

Travail à entreprendre

- Identifier les participants clés, les intervenants et les personnes politiques à inviter à l'atelier,
- Déterminer l'ordre du jour de l'atelier,
- Organiser l'Atelier sur la Mise en Œuvre du RRTP National.

Principales considérations

- Quels sont les objectifs et les résultats à attendre de l'atelier ?
- Qui doit participer à cet atelier ?
- Quel est le rôle des organisations internationales dans cet atelier ?
- Comment organiser l'atelier de façon à ce que les objectifs fixés soient atteints ? En particulier, comment l'atelier doit-il être organisé pour garantir un large appui politique à la mise en œuvre de la Proposition de RRTP National ?

Propositions de résultats

- Le rapport de l'atelier comprend la proposition de RRTP national et présente le plan de mise en œuvre du système de RRTP.
- Un large consensus doit être obtenu sur la mise en œuvre du RRTP.

Pour plus d'information sur l'organisation d'un atelier national, veuillez vous référer au document de l'UNITAR/IOMC Document d'Orientation : Organiser un Atelier National sur la Gestion et la Sécurité des Produits Chimiques.



Programmes Nationaux de RRTP

USA

Ms Susan Hazen
Director, Environnemental Assistance Division
US Environmental Protection Agency (7408)
401 M Street SW
Washington DC 20460
USA
Tel +1 202 260 10 24
Fax +1 202 260 22 19

Canada

Mr François Lavallée Environment Canada NPRI 10th Floor, Place Vincent Massey 351 ST.Joseph Blvd. Hull Quebec K1A OH3 Canada Tel +1 819 997 85 45 Fax +1 819 953 95 42

Pays-Bas

Dr Chris W.A. Evers
Ministry of Housing, Spatial Planning and the Environment
Rjinstraat 8
Postbus 30945
NL-2500 GX The Hague
Netherlands
Tel +31 70 339 46 05
Fax +3170 339 12 98

Royaume-Uni

Stuart Wright Room A5/01, Romney House 43 Marsham Street London SW1P 3PY United Kingdom Tel +44 171 276 8137 Fax +44 171 276 8600

Australie

National Pollutant Inventory Task Force Environmental Protection Group Environment Australia 40 Black Street BARTON ACT 2600 Australia Tel +616 274 1488 Fax +616 274 1230

Mexique

Mr Luis Sanchez-Catano Direccion General de Gestion y Informacion Ambiental Instituto Nacional de Ecologia Ave. Revolucion 1425 Nivel 9 Col. Tlacopac San Angel, CP 01040 Mexico DF, Mexico Tel +565 624 3470 Fax +525 624 3485

Afrique du Sud

Mr Willem Scott
Acting Director, Pollution Control
Department of Environnmental Affairs and Tourism
Private Bag X447
Pretoria 001
South Africa
TEL +27 12 310 3654
Fax +27 12 322 62

Organisations Internationales

Organisation pour la Coopération Economique et le Développement (OCDE)

Mme Claudia Fénérol

Département de la prévention et du contrôle de la pollution

Direction de l'Environment

OCDE

2, rue André Pascal

F-75775 Paris CEDEX 16

France

Tel +33 1 45 24 17 63

Fax +33 1 45 24 78 76

Programme des Nations Unies pour l'Environnement/Registre International des Substances Chimiques Potentiellement Toxiques (PNUE/RISCPT)

M James Willis

Directeur, Produits chimiques

IRPTC

Geneva Executive Center

1219 Chatelaine

Suisse

Tel +41 22 979 91 90

Fax +41 22 797 34 60

Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI)

Dr Balasubramanyan Sugavanam

Senior Industrial Development Officer

UNIDO

Vienna Intenational Centre

A 1400 Vienna

Austria

Tel +43 1 21 13 10

Fax +43 1 23 21 56

Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche (UNITAR)

M. Achim Halpaap

Senior Programme Co-ordinator

UNITAR

Palais des Nations

CH 1211 GENEVE 10

Suisse

Tel +41 22 798 84 00

Fax +41 22 733 13 83

Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

Dr Judy Stober

EHE

Organisation Mondiale de la Santé

20, avenue Appia

CH 121 GENEVE 27

Suisse

Tel +41 22 791 36 50

Fax +41 22 788 42 18

Fonds Mondial pour la Nature (WWF)

Mr Peter Hurst
Ms Barbara Rutherford
Avenue du Mont-Blanc
Fonds Mondial pour la Nature
CH-1 196 Gland
Suisse
Tel +41 22 364 9111
Fax +41 22 364 5829

·		



L'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) fut créé en 1965 en tant qu'institution autonome au sein de l'Organisation des Nations Unies afin d'aider celle-ci à atteindre plus efficacement ses objectifs au moyen de la formation et de la recherche. L'UNITAR est administré par un Conseil d'administration et dirigé par un Directeur général. Les ressources financières de l'Institut proviennent de contributions octroyées par les gouvernements, les organisations intergouvernementales, les fondations et par d'autres donateurs non gouvernementaux.

Depuis le 1er juillet 1993, à la suite de la Résolution 47/227 de l'Assemblée générale, le siège de l'UNITAR a été transféré à Genève. L'UNITAR a les fonctions suivantes:

- Assurer la liaison entre les organisations et les agences des Nations Unies et les missions permanentes accréditées à Genève, New York et les autres villes où siègent des institutions des Nations Unies et établir et renforcer la coopération avec les facultés et les institutions académiques.
- Concevoir et organiser des programmes de formation à la diplomatie multilatérale et à la coopération internationale pour les diplomates accrédités à Genève et les responsables nationaux qui, de par leurs fonctions, sont appelés à participer aux activités des Nations Unies.
- Préparer et mener une gamme étendue de programmes de formation dans le domaine du développement économique et social qui comprennent:
 - a. Un programme de formation à la diplomatie multilatérale, la négociation et la résolution de conflits;
 - b. Des programmes de formation à la gestion de l'environnement et des ressources naturelles;
 - c. Un programme de formation à la gestion de la dette et à la gestion financière, mettant en particulier l'accent sur les aspects juridiques;
 - d. Un programme de formation au contrôle des catastrophes;
 - e. Un programme de formation au maintien, au rétablissement et à la consolidation de la paix.

Bureaux:

Adresse postale:

Maison internationale de l'environnement (MIE) 11-13 Chemin des Anémones 1219 Châtelaine/GE Suisse

UNITAR Palais des Nations CH-1211 Genève 10 Suisse

Tel.: +41 22 917 1234 Fax: +41 22 917 8047 http://www.unitar.org